

INSTITUT INTERNATIONAL

DES ASSURANCES (IIA)

BP 1575- Tél. (237) 20.71.52

FAX (237)20.71.51

Yaoundé (CAMEROUN)

Cycle DESS-A

14^{ème} Promotion

1998-2000

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures

Spécialisées en Assurances (DESS-A)

**ESSAI D'ANALYSE SUR LES RATIOS
PRUDENTIELS DES SOCIETES
D'ASSURANCES REGIES PAR LE CODE CIMA**

Présenté par :

ISMAEL Mahaman Sanoussi

Sous la Direction de :

M. AMIROU Boukari

**Chef de Département Technique et
Commercial (CAREN ASSURANCES)**

INSTITUT INTERNATIONAL
DES ASSURANCES (IIA)
BP 1575- Tél. (237) 20.71.52
FAX (237) 20.71.51
Yaoundé (CAMEROUN)

Cycle DESS-A
14^{ème} Promotion
1998-2000

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES
pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures
Spécialisées en Assurances (DESS-A)

**ESSAI D'ANALYSE SUR LES RATIOS
PRUDENTIELS DES SOCIETES
D'ASSURANCES REGIES PAR LE CODE CIMA**

Présenté par :

ISMAEL Mahaman Sanoussi

Sous la Direction de :

M. AMIROU Boukari

**Chef de Département Technique et
Commercial (CAREN ASSURANCES)**

ERRATA

Page	Paragraphe	Lire	Au lieu de
2	3, dernier point	La qualité des placements	La qualité des placement
8	6	Une des tâches les plus délicates	Une des tâches la plus délicate
8	7	En d'autres termes,	En d'autres termes,,
16	3	...de ce ratio en ce qui concerne...	...de ce ratio en ce concerne...
23	R5	Total des engagements réglementés	Total des engagements réglementes
23	2	Le tableau n°6 donne l'évolution...	Le tableau n°6 donne l'évolution ° ...
40	1	... de réassurance est importante...	... de réassurance est important...
50	2	Ce même article ...	Cet même article ...
57	Dernier	Par société,...	Par sociétés,...
71	Avant-dernier	On conclut...	On conclu...
Annexe 4		Débit	Crédit
Annexe 5		Crédit	Débit
Table des matières		Table des matières	Tables des matières

Avant-Propos

Cette étude a été réalisée dans le cadre du mémoire de fin de formation pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurances (DESS-A) conformément aux règlements pédagogiques de l'Institut International des Assurances de Yaoundé (IIA).

L'objectif de ce mémoire est de familiariser les étudiants à un travail personnel de recherche qui permet d'apprécier l'aptitude des futurs cadres à la recherche et à la présentation écrite des problèmes techniques par une approche originale et par un avis sur le sujet traité.

Le cadre qui nous a servi de centre de recherche pendant cinq (5) mois est la Compagnie d'Assurances et de Réassurances du Niger (CAREN ASSURANCES).

Nous nous excusons des éventuelles lacunes qui se sont glissées dans ce travail malgré toute notre vigilance.

Nous remercions nos lecteurs de toutes suggestions, critiques et observations dans le sens de l'amélioration de cette étude.

L'auteur

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à la Direction Générale de la CAREN ASSURANCES et à tout son personnel.

Nous remercions en premier lieu le Directeur Général de la CAREN ASSURANCES pour avoir agréé notre demande de stage au sien de son institution et d'avoir mis les moyens à notre disposition pour la réussite de cette étude.

En second lieu, nous remercions tous ceux qui ont concouru à la réalisation de cette étude. Il s'agit notamment de:

M. Amirou BOUKARI, Chef de Département Technique et Commercial (CAREN ASSURANCES) qui a dirigé le déroulement de ce travail. Nous lui exprimons toute notre gratitude.

M. Garba SIDIKOU, Chef du Département Administration, Finances et comptabilité, pour l'intérêt qu'il a porté à la réalisation de ce travail. Nous lui exprimons notre reconnaissance.

MM. Ibrah MALAM MOUSSA et Lawali OUMAROU respectivement Chef de Service Contrôle de Gestion et Réassurance et Chef de Service Production Risques Industriels, Commerciaux et Divers, pour leur collaboration et leur entière disponibilité pour la mise au point de cette étude. Qu'ils trouvent ici, toute notre reconnaissance.

MM. Moustapha Maman SERKI (Service Sinistre), Moctar MAMOUDOU (Service Maladie) et Moussa GARKE (Service Production) pour leur entière disponibilité lors de notre passage dans leur service au cours de la phase pratique de notre stage.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction Générale -----	1
<u>Première Partie : Spécificités du secteur des assurances</u> -----	3
<u>Chapitre 1: Les spécificités du secteur des assurances</u> -----	4
Section 1: Inversion du cycle de production-----	4
Section 2: Une autorité de contrôle supranationale-----	5
Section 3: Un capital minimum à respecter-----	6
Section 4: Des provisions techniques à constituer-----	6
Section 5: Des engagements réglementés à représenter-----	8
Section 6: Une marge de solvabilité à respecter-----	10
<u>Chapitre 2: Approche méthodologique</u> -----	11
Section 1: Les données globales-----	11
Section 2: Les données par pays-----	12
<u>Deuxième Partie : Analyse sur les ratios des sociétés</u>	
d'assurances régies par le Code CIMA -----	14
<u>Chapitre 1: Analyse globale des ratios du marché CIMA</u> -----	15
Section 1: Les ratios de structure-----	15
Section 2: Taux de couverture du chiffre d'affaires-----	24
Section 3: Les ratios d'exploitation-----	26
Section 4: Les ratios financiers-----	47
<u>Chapitre 2: Analyse des ratios du marché nigérien</u> -----	54
Section 1: Les ratios de structure-----	55
Section 2: Le taux d'expansion du chiffre d'affaires (R6)-----	59
Section 3: Les ratios d'exploitation -----	61
Section 4: Les ratios financiers -----	73
Conclusion Générale -----	76
Annexes	
Bibliographie	
Table des matières	

INTRODUCTION GENERALE

L'industrie des assurances en général est un des secteurs promoteurs de l'économie moderne au regard de multiples rôles que joue cette activité.

Dans les pays membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), ce secteur a connu des progrès significatifs ces dernières années. Le taux d'expansion du chiffre d'affaires du marché est passé de -5,5% à 14,6% respectivement sur les périodes 1996-1997 et 1997-1998.

Pourtant cette activité d'apparence simple regorge beaucoup d'exigences dont entre autres l'inversion de cycle de production, l'évaluation des provisions techniques, une marge minimale de solvabilité à respecter, des engagements réglementés à couvrir,...

En plus des contraintes liées au fonctionnement des sociétés d'assurance, les consommateurs deviennent de plus en plus regardants sur les prestations de ces sociétés.

Avec l'arrivée des nouvelles sociétés sur les marchés, la situation de monopole tend à disparaître pour laisser place à la concurrence.

La Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) s'active pleinement à l'assainissement des marchés en prenant les mesures qui s'imposent lorsqu'une société d'assurance n'est pas en règles vis-à-vis des exigences du Code des assurances.

Devant ces multiples contraintes, les sociétés d'assurance régies par le Code CIMA n'ont d'autres choix que d'opter pour une gestion saine de leur activité.

La bonne gestion passe nécessairement par le suivi de l'évolution de tous les indicateurs prudentiels du fonctionnement des sociétés. C'est cette perspective qui a guidé notre choix de faire « Un essai d'analyse sur les ratios prudentiels des sociétés d'assurances régies par le Code CIMA ».

A travers cette étude nous nous sommes intéressés à savoir entre autres:

- Le niveau de solidité du patrimoine des sociétés à travers leurs ratios de structure ;
- Le développement de l'activité d'assurance à travers le taux d'expansion du chiffre d'affaires ;
- La qualité de l'exploitation des sociétés à travers le taux de sinistralité, la proportion des charges dans les primes émises,...
- La qualité des placement à travers les ratios financiers,...

Pour ce faire, nous avons structuré notre travail en deux parties. Ainsi, dans la première partie, nous tenterons de dégager les spécificités des sociétés d'assurances liées à leur fonctionnement avant d'aborder la méthodologie qui a guidé ce travail. En ce qui concerne l'approche méthodologique, nous avons retenu deux types d'analyse: la première est basée sur une approche globale de la situation moyenne de l'ensemble des sociétés régies par le Code CIMA et la seconde démarche est axée sur une analyse par pays.

Dans la deuxième partie, nous avons développé les différentes approches dégagées dans la méthodologie.

PREMIERE PARTIE :
SPÉCIFICITÉS DU SECTEUR DES ASSURANCES

CHAPITRE 1:

SPÉCIFICITÉ DU SECTEUR DES ASSURANCES

Les sociétés d'assurances ont des caractéristiques spécifiques qui obligent les gestionnaires de celles-ci à élaborer des tableaux de bord comportant un certain nombre de ratios prudentiels.

Ces spécificités constituent des contraintes dont il faut régulièrement suivre l'évolution à travers des ratios afin de protéger ces sociétés contre d'éventuels dérapages de gestion ou plus précisément préserver les intérêts des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats d'assurance et de capitalisation.

Ces exigences sont de plusieurs ordres :

Section 1 : Inversion du cycle de production

L'assurance est un produit incorporel dont le prix de revient n'est pas connu au moment où est fixé le prix de vente. Autrement dit, les assurés payent d'avance les primes et attendent les prestations le jour de la réalisation du risque faisant l'objet de la garantie. Or, au moment de l'encaissement de la prime, l'assureur n'a pas toujours une idée précise du montant des prestations qu'il aura à verser aux assurés.

Il y a donc un décalage entre l'encaissement de la prime et le paiement des prestations.

Des mesures rigoureuses de gestion sont donc fondamentales dans la gestion des cotisations encaissées par les assureurs pour que ces derniers puissent respecter leurs engagements envers les assurés.

Section 2 : Une autorité de contrôle supranationale

Le contrôle des sociétés d'assurance est exercé par une autorité supranationale : la Commission Régionale de Contrôle des Assurances dans les Etats africains (CRCA).

La CRCA est l'organe régulateur de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances.

A ce titre, elle assure la surveillance générale des marchés nationaux d'assurances.

Elle dispose d'un corps de Commissaires Contrôleurs constitué au sein du Secrétariat Général de la CIMA.

Elle a pour mission entre autres, de s'assurer que les sociétés d'assurance seraient capables de tenir, à toute époque, les engagements qu'elles ont contractés à l'égard des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats d'assurance et de capitalisation.

Si ces engagements ne sont pas respectés à cause de certains problèmes liés au fonctionnement de la société, la Commission prend des sanctions.

A titre d'exemple¹, de 1995 à 2000:

- Treize sociétés ont vu leur agrément retiré ;
- Certaines ont été soit mises sous administration provisoire soit sous surveillance permanente lorsque le comportement des dirigeants était de nature à mettre en péril les intérêts des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats d'assurance.

La CRCA a également pour mission la surveillance générale des marchés et concourent à leur organisation. Elle effectue des contrôles sur pièces et sur place des sociétés.

¹Extrait de l'exposé du Secrétaire Général de la CIMA sous le thème "Code CIMA : bilan des cinq années d'application", 24^{ème} assemblée générale de la FANAF, Cotonou.

Les Directions Nationales d'Assurances effectuent toutes les opérations de contrôles au niveau national. Elles font des pré-études sur les dossiers de demande d'agrément des sociétés.

Section 3 : Un capital minimum à respecter

Le Code des assurances impose aux sociétés d'assurance de constituer un capital au moins égal au minimum réglementaire pour maintenir les fonds propres à un niveau suffisant.

Selon l'article 329-3 (avant la modification intervenue le 22 avril 1999)², les sociétés anonymes doivent avoir un capital social de 250 millions de FCFA au minimum hormis les apports en nature avant la constitution définitive de la société.

Chaque actionnaire doit verser 50 % au moins du montant des actions en numéraires qu'il a souscrites.

Les sociétés d'assurance mutuelle n'ont pas de capital social mais un fonds d'établissement. Ce fonds d'établissement doit être au moins égal à 150 millions de FCFA (avant la modification de l'article 330-2 intervenue le 22 avril 1999).

Section 4 : Des provisions techniques à constituer

Les provisions techniques sont des sommes que l'assureur doit mettre en réserve pour qu'il soit capable d'effectuer le règlement intégral de ses engagements vis-à-vis des assurés, souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurance.

De ce fait, ces provisions techniques font l'objet de surveillance particulièrement attentive de la part des autorités de contrôle. Une sous-

² Un certain nombre d'articles ont été modifiés de 1998 à 2000. Comme les données de notre étude concernent l'année 1998, nous avons préféré garder ces articles sous leur ancienne version pour que les ratios soient interprétés dans leur contexte.

évaluation ou une surévaluation de ces provisions a des incidences sur le résultat de la société.

Les provisions techniques sont calculées brutes de réassurance. Elles diffèrent selon que l'on se trouve en assurance IARD (Incendie, accidents et Risques Divers) ou en assurance Vie et Capitalisation.

4.1. Les provisions techniques en assurance IARD

Nous retiendrons les plus importantes : la provision pour sinistres à payer et la provision pour risques en cours.

4.1.1. La provision pour risques en cours

Elle résulte du décalage existant entre la période de l'exercice social et celle de la garantie des contrats.

Les primes étant payées d'avance (article 13 du Code CIMA), la société d'assurance, au 31 décembre de l'exercice, doit à l'assuré la couverture du risque jusqu'à la prochaine échéance des primes.

L'article 334-10 donne les modalités de calcul du montant minimal de la provision pour risques en cours.

4.1.2. La provision pour sinistre à payer

La provision pour sinistre à payer est constituée pour faire face aux charges correspondant à la valeur estimative de sinistres non réglés ou réglés mais non encore payés à la date de l'inventaire.

En effet, il est difficile pour une société d'assurance de pouvoir systématiquement payer tous les sinistres le jour même de leur survenance. La plupart, et surtout les plus graves, nécessiteront des délais parfois très longs allant d'un mois à plusieurs années jusqu'à ce que les éléments et les pièces justificatives aient été réunies.

Cette provision représente avec la provision pour risque en cours le poste le plus important du passif du bilan d'une société IARD. C'est pourquoi elle doit être évaluée avec beaucoup de précaution. Par exemple en tenant compte de certains facteurs extérieurs comme l'inflation qui peut jouer sur le montant des évaluations.

Les modalités de calcul de la provision pour sinistres à payer sont prévues à l'article 334-12 du Code CIMA.

4.2. Les provisions techniques en assurance Vie et Capitalisation

Les sociétés pratiquant les opérations Vie et Capitalisation constituent des provisions techniques dont le mode de calcul tient compte des particularités de cette branche (techniques actuarielles) et dont la plus importante est la Provision Mathématique.

En effet, en assurance vie, les engagements de l'assureur dans la plupart des temps sont des engagements à longs termes. En attendant l'échéance prévue, l'assureur est obligé de mettre en réserve une partie de la cotisation payée par l'assuré. La partie conservée de la prime produit des intérêts dont l'assureur est obligé de distribuer une partie à ses assurés.

Cette provision permet à l'assureur de faire face à un risque croissant sans faire varier la prime. Il s'agit du nivellement des primes et de leur capitalisation.

Section 5 : Des engagements réglementés à représenter

L'évaluation des provisions techniques constitue une des tâches la plus délicate de l'activité d'assurance. En effet une sous-évaluation de ces provisions peut compromettre les engagements pris par l'assureur.

Il faut donc que la société dispose d'un actif suffisant. En d'autres termes, l'évaluation des provisions techniques à elle seule n'apporte pas suffisamment de garantie aux assurés, c'est leur représentation permanente par des actifs réels, d'une valeur au moins égale, qui procure à une société les moyens de tenir

ses engagements envers les assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats d'assurance.

La représentation des engagements réglementés obéit à un certain nombre de critères :

- La sécurité : Les provisions techniques n'appartiennent pas aux assureurs, mais plutôt aux assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance. De ce fait, le placement de ces engagements doit être réalisé dans des conditions maximales de sécurité, excluant toute idée de spéculation.
L'impératif de sécurité vise donc à éviter des placements hasardeux pouvant conduire à la ruine de la société.
- Le rendement : L'objectif de rentabilité est l'optimisation des produits financiers de placement. Il s'agit d'investir dans des créneaux porteurs susceptibles d'accroître la richesse de la société et de compenser en même temps les frais de gestion engagés par l'assureur.
- La liquidité : Le critère de liquidité obéit à la règle selon laquelle l'assureur doit être à tout moment en mesure de respecter ses engagements. Pour cela les placements doivent être suffisamment liquides. Autrement dit, un assureur dont une part importante de placements serait constituée des biens difficilement réalisables (immeubles par exemple) pourrait se trouver très pénalisé s'il fallait soudainement régler des sinistres importants.

Cependant, il est très difficile qu'un type de placement réponde rigoureusement à tous ces critères.

Par exemple, les valeurs les plus rentables ne sont pas toujours les plus faciles à réaliser et les valeurs les plus sûres n'offrent pas obligatoirement le meilleur rendement. Il est donc de bonne gestion de diversifier les placements c'est-à-dire d'éviter de « *mettre tous ses œufs dans un même panier* ».

De ce fait, les valeurs admises doivent respecter certains quotas précisés au niveau de l'article 335-1 Code CIMA.

Section 6 : Une marge minimale de solvabilité à respecter

Les provisions techniques peuvent être sous-évaluées ou bien la valeur de certains placements peut se déprécier à tel point que l'assureur ne peut plus honorer ses engagements vis-à-vis des assurés. Pour pallier ces éventualités, le Code impose aux sociétés d'assurance en ses articles 337 et suivants, de proportionner leurs fonds propres à leur volume d'activités.

La marge de solvabilité ainsi calculée sur la base des fonds propres ne doit pas être inférieure au minimum réglementaire. Cette marge minimale est la montant le plus élevé entre la marge calculée sur la base des primes et celle calculée sur la base des sinistres.

Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité sont énumérés à l'article 337-1 :

- Le capital social versé ou fonds d'établissement constitué;
- la moitié de la fraction non versée du capital social ou de la part restant à déboursier de l'emprunt pour fonds d'établissement;
- l'emprunt ou les emprunts pour fonds social complémentaire; toutefois, à partir de la moitié de la durée de l'emprunt, celui-ci ne sera retenu dans la marge de solvabilité que pour sa valeur progressivement réduite chaque année d'un montant constant égal au double du montant total de cet emprunt divisé par le nombre d'années de sa durée ;
- les réserves de toute dénomination, réglementaires ou libres, ne correspondant pas à des engagements ;
- les bénéfices reportés ;
- sur demande et justification de l'entreprise et avec l'accord de la commission de contrôle des assurances, les plus-values pouvant résulter de la sous-estimation d'éléments d'actif et de la surestimation d'éléments du passif, dans la mesure où de telles plus-values n'ont pas un caractère exceptionnel.

Il faut préciser que cet article a été modifié en avril 2000.

CHAPITRE 2 :

APPROCHE METHODOLOGIQUE

La réalisation d'une étude sur les ratios nécessite des données chiffrées servant de base de calcul.

Pour se faire, nous avons retenu deux catégories de données extraites pour l'essentiel des rapports annuels de la CIMA.

Il s'agit des données globales du marché CIMA et des données par pays (cas particulier du marché nigérien).

Les deux types de données concernent d'une part les sociétés vie et capitalisation et d'autre part les sociétés IARD pour l'exercice 1998.

Le choix de l'exercice 1998 est motivé par le fait qu'il constitue le dernier exercice pour lequel les données sont entièrement disponibles au moment de l'étude.

Cependant un certain nombre de précisions méritent d'être apportées concernant les données utilisées.

Section 1 : Les données globales

Le thème de l'étude « Essai d'analyse sur les ratios prudentiels des sociétés d'assurance régies par le Code CIMA » nous conduit à considérer des données reflétant l'image globale de l'ensemble des sociétés de la zone CIMA.

Une analyse basée sur ces données nous fournira des ratios moyens de l'ensemble des sociétés prises en compte dans notre échantillon.

Nous tenons à préciser³ que :

³ Ces précisions sont issues du rapport de la CIMA intitulé « Rapport sur l'ensemble des marchés d'assurances de la CIMA », exercice 1998.

- Les données considérées à l'occasion de cette étude n'ont pas fait l'objet d'un contrôle sur place par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances ;
- Pour l'exercice 1998, quatre-vingt-sept sociétés d'assurance ont opéré dans l'espace CIMA, mais toutes n'ont pas pu envoyer leurs données pour diverses raisons :
 - ✓ Les données statistiques et comptables du « Groupement Mutuel des cadres » du Togo en raison de son retrait d'agrément par la CRCA ; de la société « Assurances et Réassurance du Congo » (ARC) en raison des perturbations sociales qui prévalaient dans le pays.
 - ✓ Les données contenues dans les états C1 n'ont pas pris en compte la société « Garantie Mutuelle des Cadres » du Cameroun en raison de la non-production de cet état dans le délai.

Section 2 : Les données par pays

La connaissance des ratios moyens de l'ensemble des sociétés d'assurance de la zone CIMA permet de comparer les sociétés de cette zone avec celles d'une autre zone.

Les ratios moyens du marché CIMA donnent une vision générale. Ils ne peuvent traduire la réalité par pays pris isolément. En effet, le déficit constaté sur le marché d'un pays peut être comblé par l'excédent d'un autre marché.

C'est pourquoi nous avons consacré une partie de cette étude à l'analyse des ratios par pays pour nous permettre d'effectuer des comparaisons entre les pays de la zone CIMA ou entre un de ces pays et le marché CIMA.

Mais il serait difficile à l'occasion de cette étude d'analyser les ratios des marchés de tous les pays de la CIMA. Pour cela nous avons uniquement retenu le marché nigérien à titre d'exemple. Il faut signaler que le choix de ce marché est guidé par le fait qu'il nous offre la possibilité d'avoir quelques détails sur place (les comptes des sociétés, les états statistiques,...).

La démarche entreprise, en ce qui concerne l'analyse par pays, consiste à calculer les ratios du marché nigérien à partir des comptes annuels et de certains

états statistiques et de tenter si possible une comparaison avec les ratios moyens du marché CIMA.

Avant d'entamer l'étude signalons que pour l'exercice 1998, le marché nigérien est composé de trois (3) sociétés d'assurance toutes de droit national et mixtes c'est-à-dire opérant en IARD et en Vie et Capitalisation. Il s'agit de :

- La Compagnie d'Assurances et de Réassurances du Niger (CAREN ASSURANCES) ;
- La Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (SNAR LEYMA) ;
- L'Union Générale des Assurances du Niger (UGAN).

DEUXIEME PARTIE :

**ESSAI D'ANALYSE SUR LES RATIOS DES SOCIETES
D'ASSURANCE REGIES PAR LE CODE CIMA**

CHAPITRE 1 :

ANALYSE GLOBALE DES RATIOS DU MARCHE CIMA

Section 1 : Les ratios de structure

Les ratios de structure sont des ratios qui se rapportent au bilan d'une société d'assurance c'est-à-dire à sa situation patrimoniale à un instant donné.

Ces ratios permettent donc d'apprécier la qualité des différents postes déterminant la solidité de l'entreprise. En effet, la solvabilité d'une société d'assurance dépend de la solidité de sa structure. C'est pourquoi des normes prudentielles ont été établies au niveau de chaque poste du bilan pour permettre aux gestionnaires des sociétés d'assurance de pouvoir corriger à temps certaines lacunes liées à la structure (par exemple l'insuffisance des provisions techniques) pouvant compromettre l'existence même de l'entreprise.

Ces normes se présentent comme suit dans le tableau n° 1 :

Tableau n° 1 : Bilan schématique d'une société d'assurance.

Actif		%	Passif		%
Classe 2 Valeurs immobilisées	Placements et autres valeurs immobilisées	64,4	Classe 1	Capital	2,2
			Capitaux permanents	Réserves	7,8
				Dettes LT et MT	9,6
Classe 3 Provisions techniques	Part des réassureurs dans les Provisions Techniques	13,1	Classe 3 Provisions techniques	Provisions Techniques	71,9
Classes 4 et 5 Comptes des tiers et financiers	Comptes des tiers, valeurs réalisables à court terme ou disponibles	21,8			
	Perte	0,7	Classe 4 et 5	Dettes à court terme	7,5
	Total	100		Bénéfice	1
				Total	100

Source : YIGBEDECK Zacharie, Cours de Gestion Financière

En regard de ce tableau, nous passerons en revue tous les ratios de structure des sociétés d'assurances régies par le Code des Assurances des Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'assurances (CIMA).

1.1. Capitaux propres / Total Passif ⁴ (R1)

Ce ratio illustre la faiblesse du financement propre dans les sociétés d'assurance. Plus sa valeur est élevée plus la marge de solvabilité constituée l'est également.

Avant d'entamer l'analyse de ce ratio en ce concerne les sociétés d'assurance régies par le Code CIMA, examinons d'abord les éléments constitutifs des capitaux propres.

1.1.1. Les éléments constitutifs des capitaux propres

Les capitaux propres sont des fonds propres de l'entreprise qui appartiennent à ses propriétaires.

Ils sont composés de plusieurs éléments:

*** Le capital social**

*** Les réserves**

Elles existent sous deux formes :

⇒ **les réserves légales**

⇒ **Les réserves libres:** En plus des réserves légales les actionnaires peuvent décider de ne pas distribuer la totalité du bénéfice disponible, mais d'en affecter une partie à la constitution des réserves dites « libres » pour accroître les capitaux propres (et donc d'améliorer la marge de solvabilité) et de préparer à une future augmentation de capital.

⁴ Tous les chiffres cités dans la présente étude sont exprimés en millions de FCFA sauf mention contraire.

1.1.2. Analyse du ratio R1

Le ratio moyen des capitaux propres sur le total du passif de l'ensemble des sociétés régies par le Code CIMA est de :

$$R1 = \frac{69.581 \text{ millions}}{713.412 \text{ millions}} \quad \text{soit environ } 9,75 \%$$

Comparé au ratio normal du tableau n° 1, le ratio R1 des sociétés régies par le Code CIMA paraît satisfaisant.

On pourrait donc conclure que pour l'exercice 1998, les sociétés d'assurance régies par le Code CIMA ont en moyenne un niveau acceptable de capitaux propres. Ces capitaux propres leur permettront de compenser une dégradation des résultats techniques par suite d'erreurs de tarification ou d'une sinistralité exceptionnelle, d'une baisse de chiffre d'affaires ou de rendements de placements financiers.

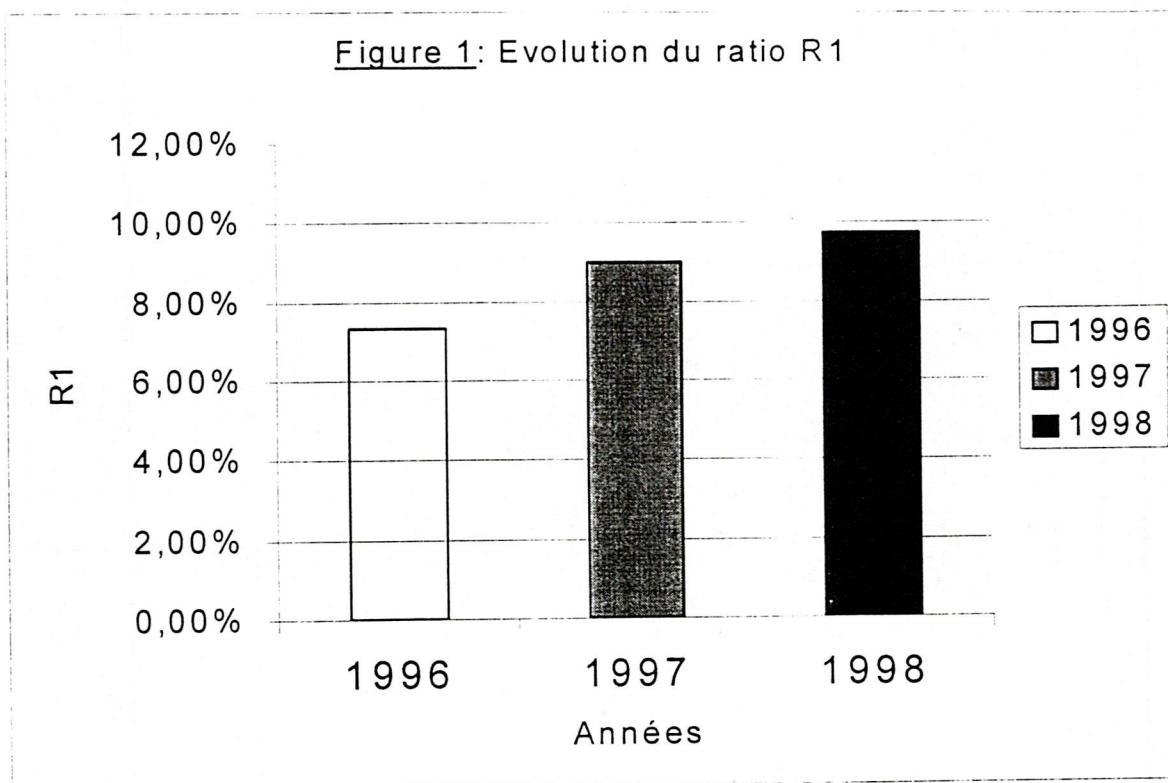
L'évolution du ratio R1 sur la période 1996-1998 montre qu'en moyenne les sociétés d'assurance régies par le Code CIMA améliorent de plus en plus le niveau de leurs capitaux propres. En effet ce ratio passe de 7,35 % en 1996 à 9,75 % en 1998. Cette amélioration est probablement due à la politique d'assainissement du marché entreprise par la CRCA.

Le tableau n° 2 et la figure 1 permettent d'observer l'évolution du ratio R1 sur la période considérée.

Tableau n° 2 : Evolution du Ratio R1 sur la période 1996-1998.

Exercices	Capitaux propres (en millions)	Total Passif (en millions)	R1 (en %)
1996	49.032	666.674	7,35
1997	59.331	659.112	9
1998	69.581	713.412	9,75

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)



1.2. Capitaux propres / Provisions Techniques (R2)

Ce ratio est aussi appelé ratio de solvabilité technique. Il est établi que le ratio R2 doit s'approcher le plus possible de 10% pour assurer la sécurité dans les évaluations des provisions.

Le ratio R2 moyen des sociétés de la zone CIMA pour l'exercice 1998 est de :

$$R2 = \frac{69.581 \text{ millions}}{446.484 \text{ millions}} \text{ soit environ } 15,6 \%$$

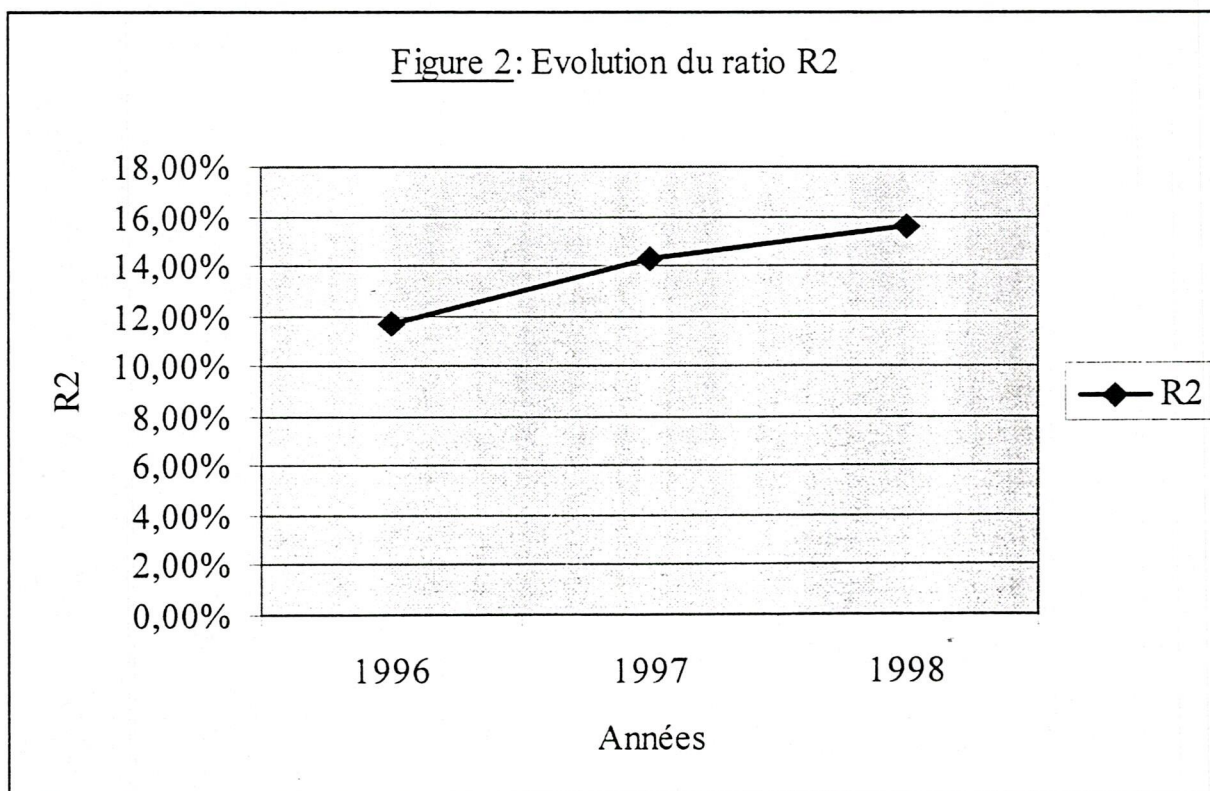
Ainsi, en cas d'erreur dans l'estimation des provisions techniques, les assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats d'assurance disposent d'une garantie supplémentaire de 15,6 % des provisions techniques.

La tendance observée depuis 1996 montre une nette amélioration de ce ratio, confirmant ainsi les conclusions dégagées en ce qui concerne le ratio R1 c'est-à-dire une amélioration de la solvabilité au niveau du marché CIMA. Cette tendance est observée au niveau du tableau n° 3 et de la figure 2 ci-dessous. En effet, le ratio R2 qui était de 11,7% en 1996 s'est progressivement amélioré pour atteindre 15,6 % en 1998

Tableau n° 3 : Evolution du Ratio R2 sur la période 1996-1998.

Exercices	Capitaux propres (en millions)	Provisions Techniques (en millions)	R2 (en %)
1996	49.032	417.917	11,7
1997	59.331	415.583	14,3
1998	69.581	446.484	15,6

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)



1.3. Provisions techniques/ Total Passif (R3)

Les Provisions techniques constituent le poste le plus important du bilan d'une société d'assurance dans la mesure où elles peuvent représenter 60 à 80 % du total du passif. Elles doivent être constituées pour faire face aux engagements envers les assurés et leur montant doit être suffisant pour le règlement intégral de ces engagements.

De ce fait, elles font l'objet d'une surveillance particulière de la part des autorités de contrôle.

En ce qui concerne les sociétés régies par le Code CIMA, pour l'exercice 1998, le ratio R3 est de :

$$R3 = \frac{446.484 \text{ millions}}{713.412 \text{ millions}} \text{ soit environ } 62,58 \%$$

Le niveau du ratio moyen R3 des sociétés régies par le Code CIMA paraît très limité. Ceci pourrait traduire une insuffisance des provisions techniques au niveau de certaines sociétés de la zone CIMA. Des efforts supplémentaires doivent être déployés par ces sociétés pour une meilleure évaluation de leurs provisions techniques.

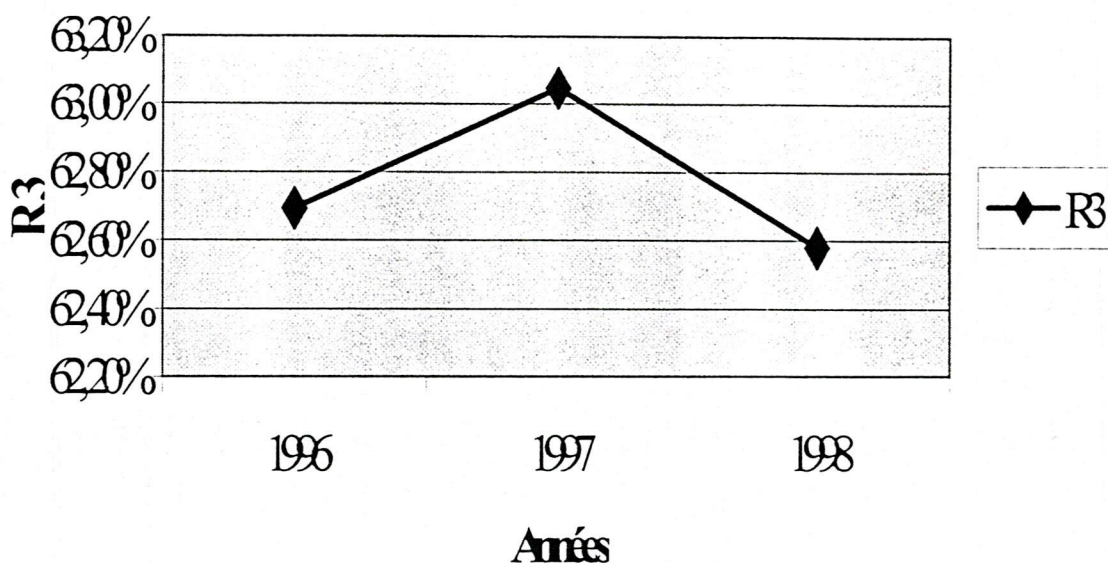
L'évolution du ratio R3 montre une tendance à la baisse de la proportion des provisions par rapport au total du passif. Le tableau n°4 et la figure 3 nous permettent d'observer cette évolution dans le temps.

Tableau n° 4 : Evolution du Ratio R3 sur la période 1996-1998.

Exercices	Provisions Techniques (en millions)	Total Passif (en millions)	R3 (en %)
1996	417.917	666.674	62,69
1997	415.583	659.112	63,05
1998	446.484	713.412	62,58

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

Figure 3: Evolution du ratio R3



1.4. Dettes à long et moyen terme / Total passif (R4)

Les dettes à long et moyen terme (D L M T) sont constituées pour une part importante des dépôts de garantie des réassureurs.

L'évolution du ratio R4 de l'ensemble des sociétés régies par le Code CIMA montre que la proportion des dettes à long et moyen terme est en baisse sur la période 1996-1998. En effet le ratio R4 décroît de 9,33 % en 1996 à 7,88 % en 1998.

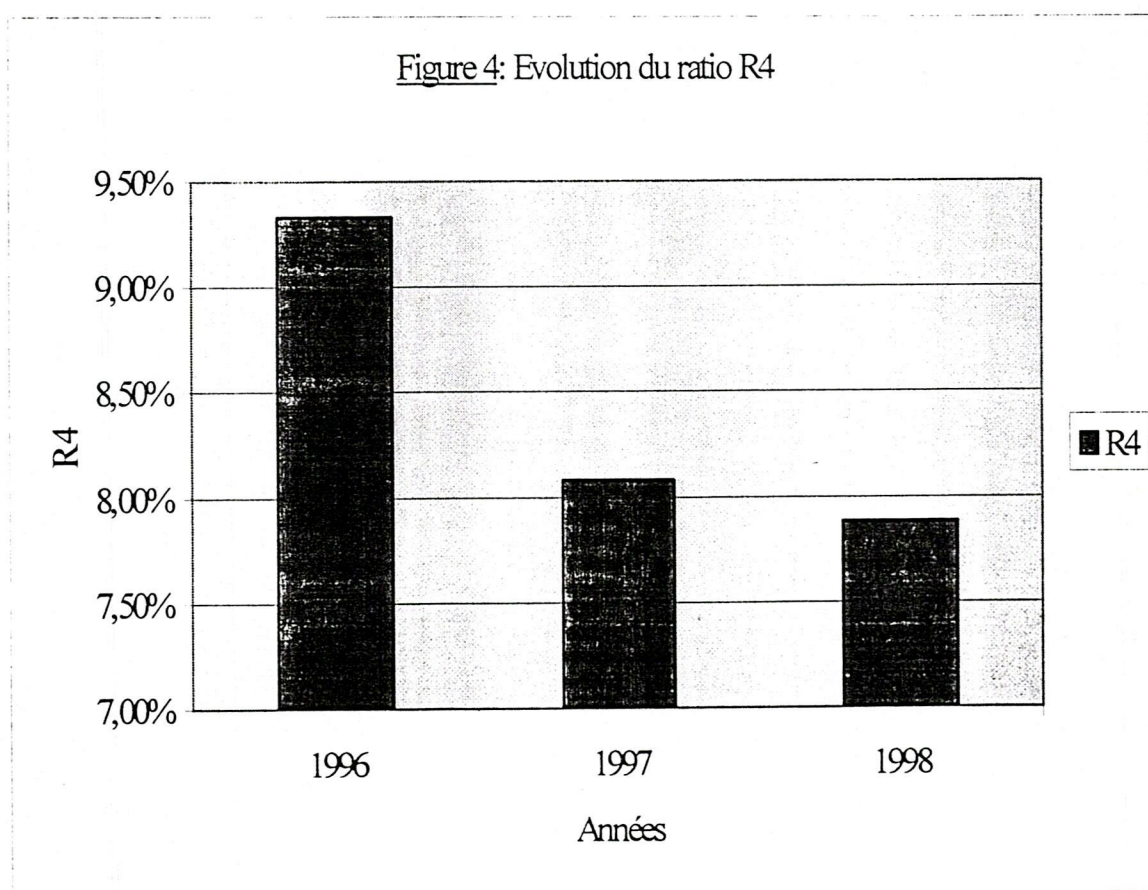
Cette baisse pourrait traduire des difficultés au niveau des sociétés d'assurance d'amener les réassureurs à effectuer suffisamment leurs dépôts de garantie conformément aux exigences du Code. Or les difficultés de représentation des engagements bruts peuvent provenir d'une insuffisance de ces dépôts par rapport aux provisions techniques à la charge des réassureurs.

La tendance à la baisse du ratio R4 est visualisée par le Tableau n° 5 et la Figure 4.

Tableau n° 5 : Evolution du ratio R4

Exercices	D L M T (en millions)	Total Passif (en millions)	R4 (en %)
1996	62.234	666.674	9,33
1997	53.228	659.112	8,08
1998	56.220	713.412	7,88

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)



1.5. Couverture des engagements réglementés (R5)

$$R5 = \frac{\text{Actifs admis}}{\text{Total engagements réglementés}}$$

La couverture des engagements réglementés s'est nettement améliorée sur la période 1996-1998. En effet, le déficit de couverture des engagements réglementés qui était de 18,12 % en 1996 est passé à 8% en 1998. Ceci témoigne également les efforts déployés par la CIMA dans le cadre de l'assainissement des marchés.

Le déficit de couverture est souvent dû aux importants arriérés de primes (110.701 millions⁵ en 1998) ou de l'insuffisance de couverture de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Le tableau n° 6 ci-dessous donne l'évolution⁶ de couverture des engagements réglementés.

Tableau n° 6 : Evolution des couvertures des engagements réglementés

Exercices	1998	1997	1996
Montant des actifs admis (en millions)	405.845	354.464	363.248
Montant des engagements réglementés (en millions)	441.132	414.206	443.667
R5 (en %)	92	85,6	81,9

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

⁵ CIMA -Rapport sur l'ensemble des marchés d'assurances de la CIMA, exercice 1998.

Section 2 : Le taux d'expansion du chiffre d'affaires (R6)

Le taux d'expansion du chiffre d'affaires mesure la variation relative du chiffre d'affaires de l'année n par rapport à celui de l'année n-1.

$$R6 = \frac{CA(n) - CA(n-1)}{CA(n-1)}$$

D'une année à l'autre l'augmentation du chiffre d'affaires au sein d'une société peut résulter:

- de l'inflation : Dans ce cas les contrats seront indexés pour tenir compte de l'évolution de l'indice de prix. Cette indexation se traduit par une augmentation des primes.
- De certains réajustements tarifaires, comme en assurance santé, pour tenir compte d'une hausse de la sinistralité par majoration des taux de primes.
- D'une expansion réelle, dans le cas où les affaires nouvelles dépasseraient les sorties du portefeuille.

L'analyse de l'expansion du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés régies par le Code CIMA montre que le chiffre d'affaires du marché a baissé en 1997 avant de connaître une remontée à partir de 1998.

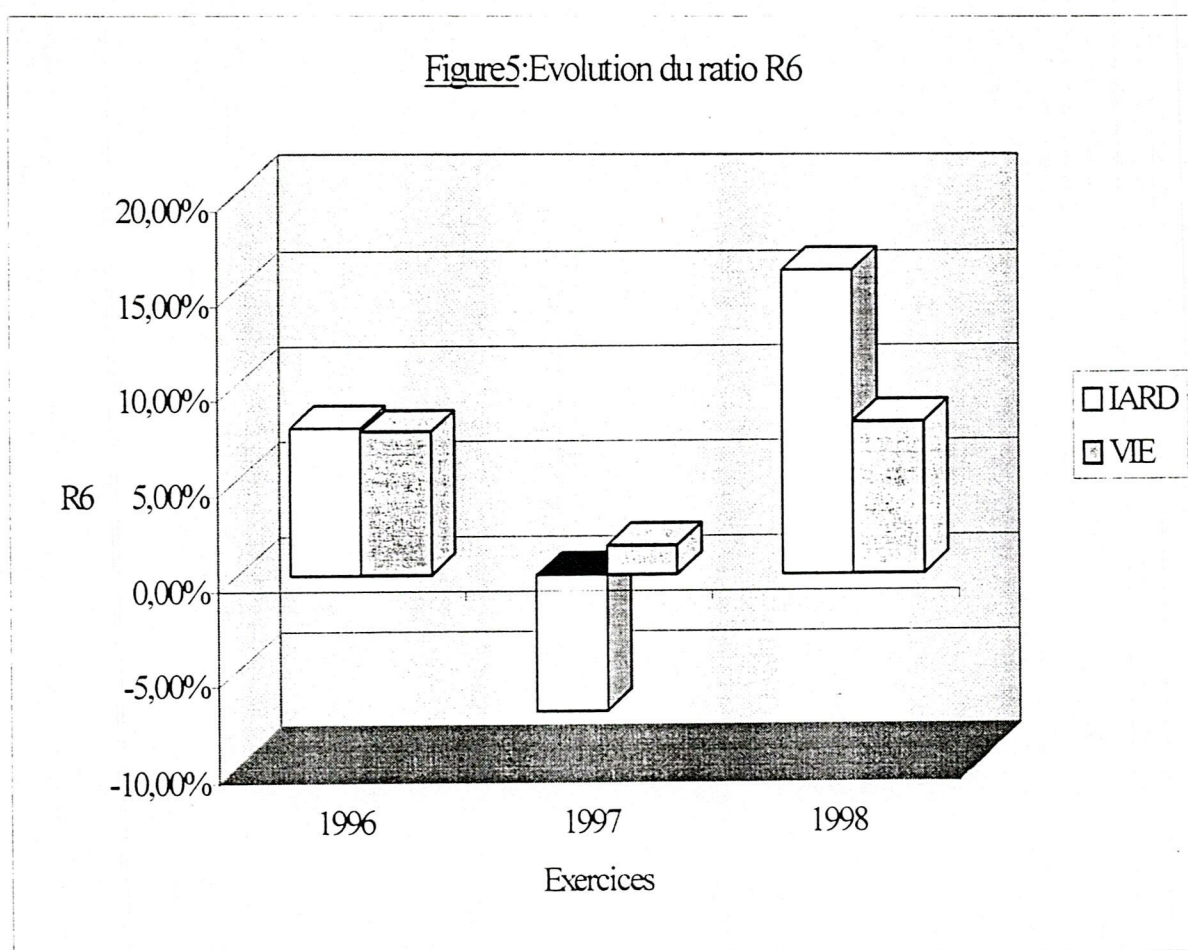
La baisse observée en 1997 pourrait être due aux retraits d'agréments de huit (8) sociétés.

La production de ces sociétés reprise par les autres sociétés de la place a permis de relancer le niveau du chiffre d'affaires en 1998 tant au niveau de la branche dommage qu'au niveau de la branche vie et capitalisation comme le montre le tableau n° 7 ci-dessous.

Tableau n° 7 : Taux d'expansion du chiffre d'affaires par exercice.

Exercices		1995	1996	1997	1998
Chiffre d'affaires (en millions)	IARD	181.788	195.850	181.655	210.852
	VIE	46.921	50.447	51.213	55.350
R6	IARD		7,7%	-7,2%	16%
	VIE		7,5%	1,5%	8%

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)



L'augmentation rapide du chiffre d'affaires, comme c'est le cas en 1998 au niveau du marché CIMA, se traduit par une augmentation de la marge minimale de solvabilité.

Le taux d'expansion doit donc être suivi avec intérêt pour prévoir des mesures compensatoires à son augmentation.

Section 3 : Les ratios d'exploitation

Il s'agit des ratios relevant principalement de l'exploitation des sociétés d'assurance. Ces ratios seront étudiés par branche (IARD et VIE).

3.1. Les ratios d'exploitation des sociétés IARD

A partir du compte d'exploitation générale et de l'état C1 de l'ensemble des sociétés IARD régies par le Code CIMA, nous pouvons dégager les ratios suivants :

3.1.1. Charges de sinistres / Primes acquises (R7)

C'est un ratio fondamental de gestion. Il permet de mesurer le niveau de sinistralité de façon globale et par branche. Ce niveau de sinistralité permet d'ajuster les tarifs au renouvellement des contrats.

Le seuil normal de ce ratio est de l'ordre de 66%. Une sinistralité inférieure à ce seuil est considérée comme bonne, dans le cas contraire elle est considérée comme mauvaise.

3.1.1.1. Analyse globale

Pour l'ensemble des sociétés IARD régies par le Code CIMA, le ratio R7 est d'environ 52,4 % pour l'exercice 1998.

Cette sinistralité moyenne peut donc être considérée comme bonne, bien qu'elle cache des disparités d'une société à une autre.

L'évolution du ratio R7 présentée dans le tableau n°8 montre qu'en moyenne les sociétés IARD semblent maîtriser le niveau de sinistralité sur la période 1995 à 1998.

Tableau n°8 : Evolution de la sinistralité moyenne des sociétés IARD

Exercices	Charge de sinistres (en millions)	Primes acquises (en millions)	R7 (en %)
1995	93.199	181.734	51,3
1996	84.657	189.424	44,7
1997	93.974	188.378	49,9
1998	110.893	211.767	52,3

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

3.1.1.2. Analyse par catégorie

L'analyse par catégorie permet de rendre plus homogènes les portefeuilles en majorant ou en minorant les primes au renouvellement en fonction du niveau de la sinistralité.

Par catégorie, le ratio R7 se présente comme suit dans le tableau n°9 :

Tableau n° 9 : Sinistralité par catégorie

Catégories		Charges de sinistres (en millions)	Primes acquises (en millions)	R7 (%)
Accidents corporels et maladie		28.967	40.913	70,8
Véhicules terrestres à moteur	RC	31.385	59.535	52,7
	Autres risques	14.828	22.296	66,5
Incendie et autres dommages aux biens		16.146	35.814	45,1
Responsabilité civile générale		3.909	8.498	46,0
Transports aériens		576	7.223	7,9
Transports maritimes		7.783	25.853	30,1
Autres transports		700	1.746	40,1
Autres risques directs dommages		1.651	6.127	26,9
Acceptations		3.501	1.117	313,4

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

L'examen de ce tableau montre que les sociétés régies par le Code CIMA, pour l'exercice 1998, ont dégagé une sinistralité très élevée (313,4%) au niveau

des acceptations. Un tel niveau de sinistralité pourrait être la conséquence d'une mauvaise sélection des risques opérée au niveau de «acceptations».

A part les « acceptations », la sinistralité semble être anormale également pour la catégorie « Accidents corporels et maladie » où le niveau de sinistralité est de l'ordre de 71%. Bien que cette branche soit un produit d'appel vers le portefeuille global, il serait souhaitable que des mesures soient prises pour limiter le seuil atteint par ce ratio.

Ces mesures peuvent être les suivantes:

Au niveau de la Production, une sélection adéquate des risques doit être effectuée pour rendre le portefeuille plus homogène. Par exemple :

- En procédant au choix de la clientèle : entreprises ou particuliers,
- En imposant des franchises, des limitations de garantie, des surprimes pour les mauvais risques ou même les exclure du portefeuille.

Au niveau du service Sinistre:

- Procéder à des contrôles rigoureux de garanties à la réception des déclarations des assurés,
- Tenir des inventaires périodiques et permanents pour mieux évaluer le montant des sinistres restant à régler,
- Exercer des recours pour diminuer la charge de sinistres réglés. En effet conformément à l'article 42 du Code CIMA, l'assureur qui a payé l'indemnité d'assurance est subrogé, jusqu'à concurrence de cette indemnité, dans les droits et actions de l'assuré contre les tiers qui, par leur fait, ont causé le dommage ayant donné lieu à la responsabilité de l'assureur.

Le bon exercice de recours est d'une importance fondamentale dans la gestion de certaines branches dont les résultats techniques en dépendent (par exemple les dommages automobiles).

Ces recours permettent donc de diminuer le montant des sinistres réglés.

- Lutter contre la fraude: Une des difficultés du régleur sinistre est de veiller au respect du principe indemnitaire (article 31 du Code CIMA). Ainsi d'après ce principe, l'indemnité due par l'assureur à l'assuré ne peut dépasser le montant de la valeur de la chose assurée au moment du sinistre.

Il faut donc bien connaître toutes les dispositions du contrat y compris les exclusions, les franchises et les conditions particulières qui peuvent influencer sur les montants de l'indemnité.

Le régleur sinistre doit donc être toujours attentif pour identifier des cas de fraudes comme les exagérations dans les déclarations, les déclarations trompeuses.

3.1.2. Commissions /Primes émises nettes d'annulation (R8)

Les commissions d'assurance constituent la rémunération des intermédiaires par rapport au nombre de contrats vendus. Elles représentent un pourcentage des primes émises nettes d'annulation. La décomposition d'une prime de 100 francs montre que ce pourcentage doit se situer au voisinage de 20% pour que la société puisse équilibrer ses charges.

L'analyse de ce ratio se fera de façon globale et par catégorie.

3.1.2.1. Analyse globale du ratio R8

Cette analyse fournira un taux moyen de commission toutes catégories confondues.

Pour l'exercice 1998, le ratio R8 est de :

$$R8 = \frac{25.972 \text{ millions}}{210.852 \text{ millions}} \text{ soit environ } 12,3 \%$$

En moyenne, les sociétés IARD régies par le Code CIMA ont pour l'exercice 1998 un taux de commission normal.

L'analyse de l'évolution de R8 sur la période 1995 à 1998 dégage de très faibles variations d'une année à l'autre. Sur la période considérée, le taux de commission semble être dans les normes comme l'indique le tableau n° 10 ci-dessous.

Tableau n° 10 : Evolution du taux de commission.

Exercices	Commissions (en millions)	Primes émises (en millions)	R8 (%)
1995	21.849	181.788	12,0
1996	24.011	195.850	12,3
1997	24.737	181.655	13,6
1998	25.972	210.852	12,3

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

3.1.2.2. Analyse par catégorie du ratio R8

Le ratio de commission établi pour les principales catégories est suivi attentivement, étant donné les limitations du taux de commission à respecter pour certaines catégories conformément à l'article 544 du Code CIMA. Le tableau n° 11 ci-dessous présente le taux de commission pour les différentes catégories.

Tableau n° 11: Taux de commission par catégorie

Catégories	Commissions (en millions)	Primes émises (en millions)	R8 (%)
Accidents corporels et maladie	4.437	40.174	11,0
Véhicules terrestres à moteur	RC	59.587	10,6
	Autres risques	24.188	9,9
Incendie et autres dommages aux biens	5.822	34.094	17,3
Responsabilité civile générale	1.376	8.497	16,2
Transports aériens	421	7.244	5,8
Transports maritimes	3.181	26.279	12,1
Autres transports	272	1.917	14,2
Autres risques directs dommages	705	6.436	10,9
Acceptations	428	887	48,3

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

L'observation de ce tableau montre que pour toutes les catégories le taux de commission paraît normal à l'exception des « acceptations » qui présentent un taux manifestement élevé.

3.1.3. Frais généraux /Primes émises nettes d'annulation (R9)

Les frais généraux constituent les frais de gestion des contrats d'assurance. Il donc est de bonne gestion pour une société d'assurance de contrôler les frais engagés dans la gestion de ses contrats.

Le seuil normal de ce ratio se situe au voisinage de 14%. On conclura que les sociétés dont l'exploitation dégage un ratio R9 supérieur à ce seuil semble disposer des charges de gestion trop importantes, ce qui réduirait leur bénéfice d'exploitation.

3.1.3.1. Analyse globale du ratio R9

Le ratio moyen des frais généraux de l'ensemble des sociétés régies par le Code CIMA toutes branches confondues, pour l'exercice 1998, est de :

$$R9 = \frac{54.514 \text{ millions}}{210.852 \text{ millions}} \quad \text{soit environ } 25,8\%$$

Il semble donc que les sociétés IARD régies par le Code CIMA disposent en moyenne des frais de gestion trop importants pour l'exercice 1998. Ces charges importantes enregistrées limitent les efforts de ces sociétés à dégager des résultats d'exploitation rentables.

Il convient donc de procéder à une analyse de ces charges afin de d'éliminer ou réduire celles qui ne sont pas fondamentales pour le fonctionnement normal de ces sociétés.

L'analyse de l'évolution du ratio R9 sur la période 1995 à 1998 montre que le niveau des frais généraux est resté largement au dessus de la normale

tout au long de cette période, comme l'indique le tableau n° 12. Ce qui semble prouver que les sociétés IARD régies par le Code CIMA ont pendant longtemps supporté des frais généraux trop importants.

Tableau n° 12 : Evolution du ratio R9

Exercices	Frais généraux (en millions)	Primes émises (en millions)	R9 (en %)
1995	43.374	181.788	23,9
1996	50.597	195.850	25,8
1997	49.971	181.655	27,5
1998	54.514	210.852	25,9

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

3.1.3.2. Analyse par catégorie du ratio R9

Les frais généraux sont également utiles à connaître par catégorie pour mieux les maîtriser. En effet une telle analyse permettra de détecter les catégories où ces charges sont disproportionnées par rapport au fonctionnement normal des sociétés.

Le tableau n° 13 ci-dessous présente le niveau de ces frais généraux par catégorie.

Tableau n° 13 : Ratio R9 par catégorie

Catégories	Frais généraux (en millions)	Primes émises (en millions)	R9 (%)
Accidents corporels et maladie	10.174	40.174	25,3
Véhicules terrestres à moteur	19.373	59.587	32,5
RC	6.519	24.188	27,0
Autres risques	7.578	34.094	22,2
Incendie et autres dommages aux biens	2.483	8.497	29,2
Responsabilité civile générale	740	7.244	10,2
Transports aériens	5.573	26.279	21,2
Transports maritimes	361	1.917	18,8
Autres transports	1.462	6.436	22,7
Autres risques directs dommages	258	887	29,1
Acceptations			

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

L'observation de ce tableau montre qu'à part la sous-catégorie « Transport aérien » où le ratio R9 est d'environ 10%, toutes les autres catégories ont des ratios de frais généraux trop importants allant jusqu'à 32% pour la Responsabilité Civile Automobile.

3.1.4. Le ratio combiné (R10)

Il s'agit d'un ratio global résultant de la somme des ratios R7, R8 et R9. Il donne une idée de l'équilibre technique du risque.

Si le ratio R10 ou ratio combiné est supérieur à 100%, on estime les risques de cette catégorie comme déficitaires.

3.1.4.1. Analyse globale du ratio R10

Pour l'ensemble des sociétés IARD régies par le Code CIMA, pour l'exercice 1998, ce ratio s'élève en moyenne à :

$$R10 = 52,4\% + 12,3\% + 25,9\% \text{ soit } 90,6\%$$

Ces sociétés ont été donc amenées à déboursier 90,6% de sinistres et de frais de fonctionnement pour cette branche. Sur le plan technique, cette branche est donc, en moyenne, excédentaire de 9,4%.

3.1.4.2. Analyse par catégorie du ratio R10

L'analyse par catégorie du ratio R10 est fondamentale dans la gestion des sociétés d'assurance. Elle permet de déterminer l'équilibre de chaque catégorie (avant l'intervention de réassurance et des produits financiers) afin de prendre des mesures correctives.

L'équilibre des différentes catégories se présente comme suit dans le tableau n° 14 ci-dessous.

Tableau n° 14 : Ratio R10 par catégorie

Catégories		R10 (%)
Accidents corporels et maladie		107,1
Véhicules terrestres à moteur	RC	95,8
	Autres risques	103,4
Incendie et autres dommages aux biens		84,6
Responsabilité civile générale		91,4
Transports aériens		23,9
Transports maritimes		63,4
Autres transports		73,1
Autres risques directs dommages		60,5
Acceptations		390,8

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

L'observation du tableau n° 14 montre que les catégories « accidents corporels et maladie », « Risques automobile autres que la RC » et « les acceptations dommages » sont déficitaires. Le déficit est ailleurs plus marqué au niveau des « acceptations dommages » où il atteint 390,8%.

3.1.5. Produits financiers nets/Primes émises (R11)

Il peut être intéressant de comparer les produits financiers nets affectés à la catégorie, aux primes émises nettes d'annulation pour observer dans quelle mesure ces produits peuvent venir rééquilibrer un résultat technique déficitaire. L'analyse du ratio R11 se fera toutes catégories confondues et par catégorie.

3.1.5.1. Analyse globale du ratio R11

Le ratio R11 moyen de l'ensemble des sociétés IARD régies par le Code CIMA, pour l'exercice 1998, est de :

$$R11 = \frac{7.655 \text{ millions}}{210.852 \text{ millions}} \text{ soit } 3,6 \% \text{ environ.}$$

Ceci signifie qu'en moyenne lorsque ces sociétés émettent une prime de 100 F, elles peuvent compter sur un montant de produit total de (100 F +3,6 F) pour faire face au risque et à ses frais de fonctionnement.

Pour l'exercice 1998, nous pouvons donc comparer les charges de 90,6 % avec les produits de 103,6% d'où un résultat bénéficiaire d'environ 13 %.

1.3.5.2. Analyse par catégorie du ratio R11

Par catégorie le ratio R11 se présente comme suit dans le tableau n° 15

Tableau n° 15 : Ratio R11 par catégorie

Catégories		Produits financiers nets (en millions)	Primes émises (en millions)	R11 (%)
Accidents corporels et maladie		563	40.174	1,4
Véhicules terrestres à moteur	RC	3.626	59.587	6,1
	Autres risques	1.073	24.188	4,4
Incendie et autres dommages aux biens		785	34.094	2,3
Responsabilité civile générale		934	8.497	11
Transports aériens		72	7.244	1
Transports maritimes		743	26.279	2,8
Autres transports		24	1.917	1,3
Autres risques directs dommages		203	6.436	3,2
Acceptations		80	887	6,8

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

Avec l'apport des produits financiers seules les catégories « accidents corporels et maladie » et les « acceptations dommages » demeurent encore déficitaires.

3.1.6. Les ratios de réassurance

Avant d'entamer l'analyse des ratios de réassurance, nous rappèlerons en préliminaire les deux grandes catégories de réassurance.

3.1.6.1. Préliminaire

La réassurance est une opération par laquelle une société d'assurance (la cédante) se couvre auprès d'une autre (le réassureur ou cessionnaire) pour garantir les risques qu'elle considère comme excédentaires compte tenu de sa surface financière. Il existe deux grandes catégories de réassurance:

- La réassurance proportionnelle : les primes cédées au réassureur pour sa garantie sont fonction du chiffre d'affaires brut. Les sinistres sont récupérés dans une proportion identique de celle des cessions de primes.

Le réassureur verse à la cédante une commission qui théoriquement lui rembourse les commissions payées aux intermédiaires et les autres charges sur les primes dont la cédante s'est séparée;

- La réassurance non proportionnelle: elle est basée sur les sinistres. L'assureur supporte la franchise ou priorité tandis que le réassureur supporte la portée après la priorité. Dans ce cas il n'y a pas de proportionnalité entre les primes et les sinistres. Dans ce type de réassurance, il n'est pas versé de commissions.

L'utilisation de ces deux types de réassurance est en général fonction de la nature des risques couverts: Les risques dont l'amplitude de variation est relativement cernée recourront à la réassurance proportionnelle (cas de l'incendie par exemple). Par contre pour les risques pouvant conduire à des décaissements considérables, on recourra à la réassurance non proportionnelle (cas de la Responsabilité Civile par exemple).

3.1.6.2. Taux de cession de primes (R12)

Le ratio de cession de primes rapporte les primes cédées aux primes émises nettes d'annulation.

Il permet de dégager l'importance des primes cédées aux réassureurs par les sociétés d'assurance.

Les cessions sont fonction de la dimension des sociétés: les jeunes sociétés qui ont des faibles capacités financières font beaucoup plus recours à la réassurance que les anciennes, plus solides et mieux expérimentées dans la gestion des risques.

Le problème qui se pose pour les sociétés d'assurance en ce qui concerne les cessions est que, trop réassurées, elles perdront inutilement leurs primes, mal réassurées, elles ne seront pas protégées contre les variations brutales de la sinistralité. Il faut donc trouver le juste milieu pour rendre rentables les opérations de réassurance.

Le ratio de cession de primes peut être calculé de façon globale ou par catégorie.

3.1.6.2.1. Taux global de cession de prime

Le taux de cession moyen toutes catégories confondues de l'ensemble des sociétés d'assurance IARD régies par le Code CIMA pour l'exercice 1998 est de :

$$R12 = \frac{54.521 \text{ millions}}{209.302 \text{ millions}} \text{ soit environ } 26\%$$

Ce taux est en baisse par rapport à son niveau de 1997 où il était de 33% environ. Les sociétés IARD régies par le Code CIMA semblent donc limiter, de plus en plus, les proportions de leurs cessions.

Le ratio R12 est à rapprocher du ratio R13 qui sera étudié dans la suite de l'étude.

3.1.6.2.2. Taux de cession de prime par Catégorie

L'analyse globale cache des disparités dans les cessions par catégorie. Il convient donc d'étudier les ratios par catégorie pour apprécier l'importance de la réassurance au niveau de chacune d'elle et d'opérer des comparaisons avec les

parts des réassureurs dans les sinistres (ratios R 13). Cette comparaison est faite au niveau du tableau n° 16 ci-dessous.

Tableau n° 16: Comparaison entre les ratios R12 et R13 par catégorie

Catégories		R12 (%)	R13 (%)
Accidents corporels et maladie		9,0	6,3
Véhicules terrestres à moteur	RC	9,8	13,9
	Autres risques	8,8	9
Incendie et autres dommages aux biens		64	85,5
Responsabilité civile générale		17,3	30,9
Transports aériens		77,7	67,5
Transports maritimes		48,4	75
Autres transports		45,4	78,9
Autres risques directs dommages		60,3	88,7
Acceptations		5,3	1,1

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

L'observation du tableau n° 16 montre qu'au niveau des catégories « accidents corporels et maladie », « Transports aériens » et « acceptations », les cessions ont été en moyenne beaucoup plus profitables aux réassureurs.

En outre, les cessions de primes semblent très importantes au niveau des catégories « incendie », « Transports » et « Autres risques directs dommages ».

3.1.6.3. Gain ou sinistre de commission (R14)

$$R14 = \frac{\text{Commission + Autres charges}}{\text{Primes émises nettes d'annulation}} - \frac{\text{Commission de réassurance}}{\text{Primes cédées}}$$

Le ratio R14 détermine l'écart entre le taux des frais exposés par l'assureur et le taux des frais exposés auprès du réassureur.

Ce ratio permet donc de savoir si les réassureurs remboursent suffisamment de frais de fonctionnement à l'assureur direct. Selon que ces remboursements sont suffisants ou non, on parle respectivement de gain et de sinistre de commission.

Les assureurs doivent donc veiller à ce que la gestion de leurs sociétés ne soit pas alourdie par une partie des frais de fonctionnement qui devraient normalement incomber aux réassureurs, d'où l'intérêt du ratio R14.

La gestion des sociétés IARD régies par le Code CIMA a dégagé en moyenne pour l'exercice 1998 un ratio R14 de :

$$R14 = \frac{(25.341 + 54.521) \text{ millions}}{209.302 \text{ millions}} - \frac{11.231 \text{ millions}}{58.052 \text{ millions}}$$

soit environ 18,8%.

On constate donc qu'au cours de l'exercice 1998, la gestion des sociétés IARD régies par le Code CIMA a accusé un sinistre de commission de plus de 18%. Cette insuffisance de compensation des charges de la part des réassureurs rend l'opération de réassurance très coûteuse pour les sociétés d'assurance.

Ce sinistre de commission s'observe d'ailleurs au niveau de toutes les catégories à des amplitudes différentes comme l'indique le tableau n° 17 ci-dessous.

Tableau n° 17: Ratio R14 par catégorie

Catégories	Taux de charges des assureurs (%)	Taux de charges des réassureurs (%)	R14 (%)
Accidents corporels et maladie	36,4	15,7	+20,7
Véhicules terrestres à moteur	RC	6,4	+36,6
	Autres risques	11,4	+25,4
Incendie et autres dommages aux biens	39,3	25,9	+13,4
Responsabilité civile générale	45,4	21,7	+23,7
Transports aériens	16,0	11,3	+4,7
Transports maritimes	33,3	21,0	+12,3
Autres transports	33,0	25,0	+8
Autres risques directs dommages	33,7	14,9	+18,8
Acceptations	77,3	-72,3	+149,6

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

3.1.6.4. Solde de réassurance / Primes émises nettes d'annulation (R15)

L'évolution du solde de réassurance est important à suivre pour mieux renégocier la couverture en réassurance de certains risques.

L'observation du tableau n° 18 ci-dessous fait ressortir que globalement les sociétés IARD régies par le Code CIMA ont, en moyenne, dégagé régulièrement des pertes sur leurs opérations de réassurance tout au long de la période 1995-1998.

Ceci laisse supposer que les conditions de couvertures en réassurance de ces Sociétés IARD ne sont pas adéquates.

Néanmoins, on observe pour l'exercice 1998, par rapport aux autres exercices, une amélioration de la qualité du ratio R15 bien que celui reste toujours négatif.

Tableau n°18 : Evolution du ratio R15

Exercices	Solde de réassurance (en millions)	Primes émises (en millions)	R15 (en %)
1995	-21.823	181.788	-12,0
1996	-31.303	195.850	-15,9
1997	-28.064	181.655	-15,5
1998	-24.364	210.852	-11,6

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

3.2. Les ratios de gestion des sociétés Vie et Capitalisation

Très peu de ratios établis pour les sociétés IARD sont applicables en ce qui concerne l'exploitation des sociétés Vie et Capitalisation.

Par exemple le ratio Commission/Primes émises n'a qu'un intérêt réduit puisque les commissions versées en assurance Vie sont escomptées en grande partie c'est-à-dire qu'elles correspondent à plusieurs exercices.

Compte tenu des données que nous avons, nous pouvons analyser les ratios suivants:

3.2.1. Produits financiers/Primes émises (R'11)

En assurance Vie, les produits financiers forment un poste relativement important.

En effet selon l'article 336 du Code CIMA, les entreprises d'assurance sur la Vie ou de Capitalisation doivent maintenir le revenu net de leurs placements à un montant au moins égal à celui des intérêts dont sont créditées les provisions mathématiques.

3.2.1.1. Analyse globale du ratio R'11

Les sociétés Vie régies par le Code CIMA ont, pour l'exercice 1998, dégagé un ratio de produits financiers sur primes émises de:

$$R'11 = \frac{5.982 \text{ millions}}{55.350 \text{ millions}} \text{ soit } 10,8 \%$$

Ce ratio est largement supérieur à celui de la gestion IARD qui est de 3,6%.

L'analyse de l'évolution de ce ratio montre que ce dernier oscille pratiquement autour de 10% tout au long de la période 1995-1998, avec une

légère hausse pour l'exercice 1997, comme on peut le constater au niveau du tableau n°19 ci-dessous.

Tableau n°19 : Evolution du ratio R'11

Exercices	Produits financiers (en millions)	Primes émises (en millions)	R'11 (en %)
1995	4.976	46.921	10,6
1996	5.119	50.447	10,1
1997	6.519	51.213	12,7
1998	5.982	55.350	10,8

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

Parmi les facteurs qui limitent la proportion des produits financiers par rapport aux primes émises, nous pouvons évoquer le niveau très important des arriérés de primes. Par exemple en 1998 ces arriérés de primes se sont élevés à 11.944 millions.

3.2.1.2. Analyse par catégorie du ratio R'11

Les produits financiers sont variables d'une catégorie à une autre comme l'indique le tableau n°20.

Ces écarts peuvent résulter de certains critères qui peuvent être différents en fonction des catégories. Il s'agit entre autres :

- du taux de cession de prime;
- du choix des placements;
- de la cadence de rentrée des primes.

En ce qui concerne l'exercice 1998, la proportion des produits financiers par rapport aux primes émises est plus importante pour les catégories « Complémentaires » et « Grande branche ». Pour les autres catégories, cette

proportion est plus modeste. Elle varie de 0,8% en « Acceptation Vie » à 9,4% en « Collectives ».

Tableau n°20 : Ratio R'11 par catégorie

Catégories	Produits financiers nets (en millions)	Primes émises (en millions)	R'11 (en %)
Grande branche	3.658	34.758	10,5
Collectives	930	9.860	9,4
Complémentaire	811	4.009	20,2
Autres risques	40	1.634	2,4
Capitalisation	367	4.733	7,8
Acceptations Vie	3	355	0,8
Ensemble	5809	55.350	10,5

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

3.2.2. Frais généraux / Primes émises nettes d'annulation (R'9)

L'analyse des frais généraux se fera de façon globale et par catégorie.

3.2.2.1. Analyse globale du ratio R'9

Comme en IARD, il est important dans la gestion d'une société Vie de suivre le niveau des frais généraux.

L'observation du tableau n°21 montre qu'en moyenne les frais généraux engagés dans la gestion des sociétés Vie sont très importants par rapport aux primes émises par ces sociétés. D'une année à l'autre, la proportion de ces frais devient de plus en plus élevée constituant ainsi une charge de plus à gérer.

Tableau n° 21: Evolution du ratio R'9

Exercices	Frais généraux (en millions)	Primes émises (en millions)	R'9 (en %)
1995	9.794	46.921	20,9
1996	12.516	50.447	24,8
1997	13.738	51.213	26,8
1998	15.503	55.350	28,0

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

Un examen minutieux doit donc être mené en ce qui concerne ces charges pour en éliminer les moins essentielles. Ce qui permettra à ces sociétés d'améliorer leurs résultats d'exploitation et par conséquent devenir de plus en plus compétitives.

3.2.2.2. Analyse par catégorie du ratio R'9

Pour qu'elle soit plus précise, l'analyse globale des frais généraux doit être complétée une analyse par catégorie. Cela permettra de mieux maîtriser le niveau de ces charges par rapport aux besoins réels des sociétés.

L'examen des frais généraux par catégorie, établi dans le tableau n°22, indique que toutes les catégories supportent des frais généraux excessifs à l'exception des « acceptations Vie ».

Tableau n° 22: Ratio R'9 par catégorie

Catégories	Frais généraux (en millions)	Primes émises (en millions)	R'9 (en %)
Grande branche	9.815	34.758	28,2
Collectives	2.728	9.860	27,7
Complémentaire	1.013	4.009	25,3
Autres risques	581	1.634	35,6
Capitalisation	1.383	4.733	29,2
Acceptations Vie	7	355	2
Ensemble	15.527	55.350	28,1

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

3.2.3. Les ratios de réassurance

3.2.3.1. Taux de cession des primes (R'12)

Les cessions de primes en assurance Vie sont généralement faibles du fait que les risques sont moins aléatoires qu'en assurance IARD.

Ainsi, pour l'exercice 1998, le taux global de cession de prime est, en moyenne pour les sociétés Vie régies par le Code CIMA, de:

$$R'12 = \frac{2.976 \text{ millions}}{55.350 \text{ millions}} \text{ soit } 5,4 \%$$

Ce taux de 5,4% est effectivement très faible par rapport à celui des sociétés IARD qui est d'environ 26%.

3.2.3.2 . Part des réassureurs dans les sinistres (R'13)

En compensation des primes encaissées, les réassureurs contribuent dans les règlements des prestations.

En ce qui concerne l'exercice 1998, la part des réassureurs dans les prestations est de :

$$R'13 = \frac{2000 \text{ millions}}{25.552 \text{ millions}} \text{ soit } 7,8\%$$

La part des réassureurs dans les sinistres est donc supérieure à la proportion des primes cédées par les sociétés d'assurance.

Pour mieux apprécier la qualité de la réassurance pour les sociétés Vie régies par le Code CIMA, il conviendrait d'étudier l'évolution du solde de celle-ci sur une certaine période. Ce qui fera l'objet du paragraphe suivant.

3.2.3.3. Solde réassurance /Primes émises nettes d'annulation (R'15)

Comme en assurance IARD, le solde de réassurance était constamment déficitaire pour les sociétés Vie régies par le Code CIMA pour la période 1995-1998.

Néanmoins pour l'exercice 1998, ce déficit tente de s'améliorer par rapport aux autres exercices comme l'indique le tableau n°23 ci-dessous. Là encore, des efforts sont à mener ou doivent être poursuivis pour rendre les opérations de réassurance davantage bénéfiques pour les sociétés Vie régies par le Code CIMA.

Tableau n°23 : Evolution du ratio (R'15)

Exercices	Solde de réassurance (en millions)	Primes émises (en millions)	R'15 (en %)
1995	-1.966	46.921	-4,2
1996	-399	50.447	-0,8
1997	-1.646	51.213	-3,2
1998	-301	55.350	-0,5

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

Par catégorie, en ce qui concerne l'année 1998, seuls les « Complémentaires » ont dégagé un solde de réassurance positif d'environ 11,9% des primes émises.

Les catégories « Capitalisation » et « Acceptation » ont dégagé des soldes nuls.

Pour les autres catégories, les opérations de réassurance ont été déficitaires, comme le montre la tableau n°24.

Tableau n°24 : Ratio R'15 par catégorie

Catégories	Soldes de réassurance (en millions)	Primes émises (en millions)	R'15 (en %)
Grande branche	-369	34.758	-1,1
Collectives	-400	9.860	-4,1
Complémentaire	478	4.009	+11,9
Autres risques	-13	1.634	-0,8
Capitalisation	0	4.733	0
Acceptations Vie	0	355	0
Ensemble	-301	55.350	-0,5

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

Section 4 : Les ratios financiers

Nota : La non-disponibilité des bilans par branche (IARD et VIE) ne nous a pas permis, pour certains ratios, de scinder les cas IARD et VIE.

4.1. Ratio de solvabilité technique (R16)

L'expression du ratio de solvabilité technique est :

$$R16 = \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Provisions techniques}}$$

Ce ratio a déjà été étudié au niveau de la section 1 du Chapitre 1.

4.2. Ratio de sécurité technique (R17)

$$R17 = \frac{\text{Provisions techniques}}{\text{Primes émises nettes d'annulation}}$$

Il est établi que le ratio R17 s'approche le plus de 150% lorsque les provisions techniques sont suffisantes par rapport aux émissions des primes.

Ce ratio constitue une autre mesure de prudence dans la détermination des provisions techniques.

Ainsi en ce qui concerne les sociétés d'assurance régies par le Code CIMA, nous avons:

- Pour les sociétés IARD un ratio R17 de :

$$R17 = \frac{297.126 \text{ millions}}{209.302 \text{ millions}} \text{ soit } 141,9\%.$$

Une telle valeur du ratio semble exprimer, en moyenne, une insuffisance de provisions techniques par rapport aux émissions de primes pour les sociétés IARD.

- Pour les sociétés Vie, le niveau moyen du ratio R17 est de :

$$R17 = \frac{136.689 \text{ millions}}{55.350 \text{ millions}} \text{ soit } 246,9 \%.$$

Les sociétés Vie semblent, en moyenne, disposer de suffisamment de provisions techniques par rapport à leurs émissions de primes.

4.3. Retard d'encaissement de primes (R18)

Créances sur les assurés et agents - C/C des agents et assurés créditeurs

$$R18 = \frac{\text{Créances sur les assurés et agents - C/C des agents et assurés créditeurs}}{\text{Primes émises nettes d'annulation}} \times 360 \text{ jours}$$

Primes émises nettes d'annulation

Ce ratio sera analysé d'une part pour les sociétés IARD et d'autre part pour les sociétés Vie.

4.3.1. Le retard d'encaissement de primes des sociétés IARD (R18)

Pour les sociétés IARD, l'article 13 du Code CIMA dispose que « la prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime par l'assuré ».

Mais il est courant de constater que certaines sociétés accusent des retards importants dans les encaissements de primes privant ainsi ces sociétés

d'effectuer les placements en temps opportun. Ce qui réduit les revenus financiers.

Il est donc indispensable pour les compagnies d'assurance de veiller à ce que les cotisations soient versées en temps voulu et de relancer les retardataires. En effet, un grand retard de prime peut mettre une société en sous couverture des engagements réglementés.

Le ratio moyen de retard des primes des sociétés IARD régies par le Code CIMA est, pour l'exercice 1998, de :

$$R18 = \frac{98.757 \text{ millions}}{210.852 \text{ millions}} \times 360 \text{ jours soit } 5,6 \text{ mois}$$

Ce retard d'environ une demi-année est trop dans la gestion d'une société. Il constitue un facteur limitant pouvant conduire à la constitution d'une importante provision pour annulation des primes.

L'évolution dans le temps du ratio R18 montre, comme l'indique le tableau n°25, une légère amélioration de celui-ci, traduisant ainsi la volonté des assureurs à assainir leur portefeuille par un effort de recouvrement des impayés.

Tableau n°25 : Evolution du ratio R18

Exercices	Arriérés de primes (en millions)	Primes émises nettes d'annulation (en millions)	R18 (en mois)
1996	114.232	195.850	7
1997	83.582	181.655	5,5
1998	98.757	210.852	5,6

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

4.3.2. Retard d'encaissement de primes des sociétés Vie (R'18)

D'après l'article 73 du Code CIMA « l'assureur n'a pas d'action pour exiger le paiement des primes afférentes aux contrats aux contrats d'assurance Vie ou de Capitalisation ».

Cet même article précise que « le défaut de paiement d'une prime ou de cotisation ne peut avoir pour sanction que la suspension ou la résiliation pure et simple du contrat et, dans ce dernier cas, le versement de la valeur de rachat que ledit contrat a éventuellement acquise ».

Ainsi, en assurance Vie, le paiement de la prime est facultatif.

Le retard d'encaissement des primes pour les sociétés Vie régies par le Code CIMA est en moyenne, pour l'exercice 1998, de:

$$R'18 = \frac{11.944 \text{ millions}}{55.350 \text{ millions}} \times 360 \text{ jours soit } 6,5 \text{ mois}$$

Les sociétés Vie ont donc accusé en moyenne un retard d'encaissement des primes plus important que les sociétés IARD pour l'exercice 1998.

Malgré une légère baisse de ce ratio par rapport à l'exercice 1997, les retards dans les encaissements demeurent encore importants.

Tableau n° 26 : Evolution du ratio R'18

Exercices	Arriérés de primes (en millions)	Primes émises nettes d'annulation (en millions)	R'18 (en mois)
1996	8.484	50.447	5
1997	13.147	51.213	7,7
1998	11.944	55.350	6,5

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

Globalement des efforts restent encore à faire pour réduire davantage le niveau des arriérés de primes tant pour les sociétés IARD que pour les sociétés Vie.

4.4. Rentabilité financière des capitaux propres (R19)

$$R19 = \frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Capitaux propres}}$$

Ce ratio rapporte le résultat net de l'exercice aux capitaux propres. Il permet aux actionnaires de connaître le rendement des fonds appartenant à leur société. Ces actionnaires sont en droit d'exiger une rentabilité minimale pour les capitaux qu'ils ont investis. Cette contrainte oblige les gestionnaires des sociétés d'assurance à suivre le niveau de ce ratio.

Pour l'exercice 1998, la rentabilité financière moyenne des fonds propres des sociétés régies par le Code CIMA est de:

$$R19 = \frac{3.940 \text{ millions}}{69.581 \text{ millions}} \text{ soit } 5,7 \%$$

4.5. Taux de couverture de la marge de solvabilité (R20)

$$R20 = \frac{\text{Marge constituée}}{\text{Marge minimale}}$$

Les dispositions du Code des assurances sur les provisions et l'actif correspondant ont essentiellement pour objet la protection des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance sur la vie et la capitalisation.

Mais l'expérience a montré que pour être pleinement efficaces, ces règles doivent être complétées par des obligations en relation avec les fonds propres des sociétés: d'où la notion de la marge de solvabilité.

En effet, les provisions techniques même calculées avec rigueur peuvent ne pas être suffisantes en raison des circonstances extérieures difficilement prévisibles (inflation par exemple).

Par ailleurs, les placements, même effectués selon les normes prudentielles de choix et de dispersion, restent exposés aux conséquences d'une crise économique généralisée ou limitée à certain secteur comme celui de l'immobilier.

La mesure de solvabilité repose sur une comparaison entre la marge constituée et la marge minimale réglementaire.

En cas d'insuffisance de marge, c'est-à-dire lorsque le ratio R20 est inférieur à 100%, les autorités de contrôle exigent que leur soit soumis dans un délai d'un mois un plan de financement à court terme apte à rétablir dans un délai de trois (3) mois, la marge de solvabilité sous peine de sanctions.

Pour l'ensemble des sociétés régies par le Code CIMA, le ratio R20 moyen est d'environ 202%. Ce ratio a beaucoup augmenté par rapport à celui de l'exercice 1997 qui était d'environ 180%, comme le souligne le tableau n° 27 ci-dessous.

Il y a donc lieu de constater qu'en moyenne des progrès très significatifs sont en train d'être menés pour le renforcement de la solvabilité des sociétés régies par le Code CIMA.

Tableau n° 27: Evolution du ratio R20

Exercices	Marge constituée (en millions)	Marge minimale (en millions)	R20 (en %)
1997	55.180	30.581	180,4
1998	71.912	35.589	202

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

4.6. Bénéfice d'exploitation / primes émises nettes d'annulation (R21)

Ce ratio est important à calculer dans la mesure où pour s'autofinancer la marge de solvabilité, les sociétés doivent dégager un bénéfice d'exploitation représentant une certaine proportion des primes émises.

Il rend compte à la fois de la gestion technique et de la gestion financière des sociétés.

Pour l'exercice 1998, le ratio R21 moyen des sociétés IARD est de:

$$R21 = \frac{3.679 \text{ millions}}{210.852 \text{ millions}} \text{ soit environ } 1,7\%.$$

On constate donc que la proportion du bénéfice d'exploitation dans les primes émises est faible. Ce qui paraît en moyenne limiter les possibilités de sociétés dans le financement de la marge de solvabilité à travers les bénéfices d'exploitation.

CHAPITRE 2:

ANALYSE DES RATIOS DU MARCHÉ NIGERIEEN

Preliminaire

Comme annoncé au niveau de la section 2 du chapitre 2 de la première partie nous rappelons que le marché nigérien d'assurance est composé pour l'exercice 1998 de trois (3) sociétés toutes de droit national et mixtes. Il s'agit donc de :

- La Compagnie d'Assurances et de Réassurances du Niger (CAREN ASSURANCES);
- La Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (SNAR LEYMA);
- L'Union Générale des Assurances du Niger (UGAN).

Pour l'exercice 1998, le chiffre d'affaires du marché nigérien (7.076millions) représentait environ 2,7% de celui du marché CIMA.

Par société, la répartition de ce chiffre d'affaires était respectivement de 23,7% pour la CAREN ASSURANCES, 34,0% pour la SNAR LEYMA et 42,3% pour l'UGAN.

La masse salariale du marché nigérien d'assurance est estimée à 666 millions⁷ en 1998 pour un effectif de 186 personnes salariées⁸, soit un revenu moyen annuel par salarié de 3,6 millions. Cette moyenne nationale est en deçà de la moyenne annuelle de l'ensemble de sociétés régies par le Code CIMA qui est d'environ 6,3 millions⁹.

La démarche qui sera adoptée dans cette partie consistera à calculer et à analyser les ratios du marché nigérien tout en procédant à des comparaisons

⁷ CIMA-Rapport sur l'ensemble des marchés d'assurances de la CIMA, exercice 1998.

⁸ Idem⁷

⁹ idem⁷

avec les moyennes dégagées au niveau de l'ensemble des sociétés régies par le Code CIMA.

Pour faire ressortir les disparités existantes d'une société à une autre, nous avons procédé à une autre analyse basée sur des comparaisons entre les sociétés.

Section 1 : Les ratios de structure

1.1. Capitaux propres / Total passif (R1)

Le marché nigérien est en déficit des capitaux propres pour l'année 1998 contrairement à la moyenne du marché. Ce déficit est dû principalement aux importants reports à nouveau négatifs enregistrés par la SNAR-LEYMA et l'UGAN qui s'élèvent respectivement à environ -2.171 millions et -1.416 millions.

Le ratio R1 moyen du marché nigérien est de :

$$R1 = \frac{- 1.719 \text{ millions}}{12.884 \text{ millions}} \text{ soit } - 13,3\%.$$

Une telle insuffisance de capitaux propres laisse pressentir des problèmes de solvabilité au niveau des sociétés.

Plus inquiétant encore le ratio R1 du marché nigérien évolue en sens inverse de celui de la CIMA. Autrement dit, au moment où en moyenne le niveau des capitaux propres s'améliore dans le marché CIMA, on observe une situation contraire sur le marché nigérien sur la période 1996-1998 comme l'indique le tableau n°28 ci-dessous.

Tableau n°28 : Ratio R1 du marché nigérien

Exercices	Marché nigérien			Marché CIMA
	Capitaux propres (en millions)	Total passif (en millions)	R1 (en %)	R1 (en %)
1996	-876	13.561	-6,5	7,4
1997	-735	14.836	-4,9	9
1998	-1.719	12.884	-13,3	9,7

Source: Direction Nationale des Assurances (Niger)

1.2. Couverture des provisions techniques des réassureurs (R22)

Le niveau de couverture des provisions techniques des réassureurs est déterminé en faisant le rapport entre les dépôts en garantie des réassureurs et leurs parts dans les provisions techniques.

En ce qui concerne l'exercice 1998, les provisions des réassureurs ont été couvertes à hauteur de :

$$R22 = \frac{866 \text{ millions}}{1.060 \text{ millions}} \text{ soit environ } 81,7 \%$$

D'où une sous-couverture de 18,3%.

Cette situation exige des assureurs nigériens des efforts supplémentaires en vue améliorer le niveau de couverture des provisions techniques cédées.

Ce déficit de couverture des provisions techniques des réassureurs est plus remarquable au niveau de la CAREN-ASSURANCES (70% environ). Pour les deux autres compagnies, le ratio R22 est de 97,7% au niveau de la SNAR-LEYMA et 94,2% au niveau de l'UGAN.

1.3. Provisions techniques / Total passif (R3)

En ce qui concerne l'exercice 1998, le niveau des provisions techniques semble être satisfaisant sur le marché nigérien. En effet, les provisions

techniques constituent en moyenne plus de 75 % du passif de l'ensemble des sociétés du marché.

Comparé à la structure moyenne du marché CIMA, le marché nigérien paraît plus solide du point de vue des provisions techniques.

L'analyse par sociétés place, pour l'exercice 1998, l'UGAN en tête du point de vue des provisions techniques avec un ratio R3 de 90,6%. Ensuite viennent la SNAR-LEYMA et La CAREN ASSURANCES avec respectivement des ratios R3 de 72,7% et 54,4% comme l'indique le tableau n° 29 ci-dessous.

Tableau n° 29: Ratio R3 par compagnie

Sociétés	Provisions Techniques (en millions)	Total Passif (en millions)	R3 (en %)
CAREN ASSURANCES	1.702	3.129	54,4%
SNAR-LEYMA	3.674	5.050	72,7%
UGAN	4.359	4.811	90,6%

Source: Direction Nationale des Assurances (Niger)

1.4. Dettes à long et moyen terme/Total passif (R4)

En ce qui concerne le marché nigérien, pour l'exercice 1998, les dettes à long et moyen terme (DLMT) sont essentiellement constituées des dettes pour espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires.

Nous constatons depuis 1996 une dégradation de la part de ces dettes dans le passif du bilan.

En effet, le ratio R4 qui était de 10,5% en 1996 a connu une baisse et s'est positionné à 7,1% en 1998

Sur la même période, la moyenne de l'ensemble des sociétés régies par le Code CIMA a également connu une baisse, mais celle-ci est moins significative.

Par sociétés, le ratio R4 est plus faible à la CAREN ASSURANCES (2,2%) qu'au niveau des autres compagnies qui ont des proportions des dettes à

long et moyen terme proches de la normale (8,4% à la SNAR-LEYMA et 7,7% à l'UGAN).

Dans l'ensemble, en moyenne les dettes à long et moyen terme du marché nigérien sauf en 1996 n'ont pas atteint le niveau normal qui se situe à environ 9% du total du passif.

Tableau n° 30: Ratio R4 du marché nigérien

Exercices	Marché nigérien			Marché CIMA
	DLMT (en millions)	Total passif (en millions)	R4 (en %)	R4 (en %)
1996	1.431	13.561	10,5	9,3
1997	977	14.836	6,6	8,0
1998	926	12.884	7,1	7,9

Source: Direction Nationale des Assurances (Niger)

Cette insuffisance des dettes à long et moyen terme laisse présager une insuffisance de couverture des provisions techniques des réassureurs.

1.5. Couverture des engagements réglementés (R5)

Le marché nigérien des assurances est en sous-couverture des engagements réglementés, comme l'indique le tableau n°31 ci-dessous.

En 1998, le déficit observé au niveau de ce marché est de l'ordre de 20%, dépassant ainsi le déficit moyen dégagé au niveau de l'ensemble des sociétés régies par le Code CIMA (environ 8%).

Tableau n° 31 : Evolution des couvertures des engagements réglementés

Exercices	Engagements réglementés (en millions)	Actifs admis (en millions)	R5 (en %)
1997	10.798	7.982	73,9
1998	9.728	7.792	80,1

Source: Direction Nationale des Assurances (Niger)

Par société, seule la CAREN ASSURANCES a pu couvrir entièrement ses engagements réglementés. Les autres sociétés sont en déficit de couverture qui varie de 22,2% à l'UGAN et 32,7% à la SNAR-LEYMA comme on peut le constater dans le tableau n°32 ci-dessous.

On remarque également une amélioration du ratio R5 entre 1997 et 1998 au niveau de la LEYMA et de la CAREN ASSURANCES.

Tableau n°32: Couverture des engagements réglementés par sociétés

Sociétés	Engagements réglementés (millions)		Actifs admis (en millions)		R5 (en %)	
	1997	1998	1997	1998	1997	1998
CAREN	1.634	1.779	1.725	2.001	105,6	112,5
SNAR LEYMA	4.906	3.738	2.766	2.515	56,4	67,3
UGAN	4.257	4.210	3.490	3.275	81,9	77,8

Source: Direction Nationale des Assurances (Niger)

Les raisons de cette sous-couverture peuvent être entre autres:

- Le niveau de plus en plus important des arriérés de primes surtout à la LEYMA et à l'UGAN où il se chiffre respectivement à environ 909 millions et 977 millions;
- Les insuffisances de couverture des provisions techniques des réassureurs, comme le montre le ratio R22 (Cf. §1.2 page 56).

Section 2 : Le taux d'expansion du chiffre d'affaires (R6)

Le chiffre d'affaires du marché nigérien a connu une croissance significative au cours des années 1997 et 1998, comme l'indique le tableau n° 33 ci-dessous. Cette croissance était respectivement de + 6,9% et +7,3% en 1997 et 1998.

Cette expansion du chiffre d'affaires peut être liée à l'accroissement du Produit Intérieur Brut du Niger qui a crû de +4,31%¹⁰ en 1997 et +10,25%¹¹ en 1998.

Tableau n°33 : Evolution du chiffre d'affaires du marché nigérien

Exercices	1995	1996	1997	1998
Chiffre d'affaires (en millions)	6.265	6.169	6.594	7.076
R6 (en %)		-1,5	+6,9	+7,3

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

En ce qui concerne les sociétés d'assurance, en 1998, seules l'UGAN et la CAREN ASSURANCES ont connu des croissances au niveau de leur chiffre d'affaires. Cette croissance était respectivement de +13,3% et + 10,3% comme le montre le tableau n°34 ci-dessous.

Les tableaux b des états C10b de ces deux sociétés nous laissent supposer que cette augmentation des chiffres d'affaires est la conséquence de l'augmentation du nombre de contrats entre 1997 et 1998.

Par exemple, au niveau des opérations dommages, le nombre de contrats de la CAREN ASSURANCES qui était de 7.157 en 1997 est passé à 7629 en 1998.

Tableau n°34 : Evolution du chiffre d'affaires (CA)par sociétés

Sociétés	CA(1997) (en millions)	CA(1998) (en millions)	R6
CAREN Assurances	1.521	1.677	+10,3
SNAR Leyma	2.434	2.407	-1,1
UGAN	2.639	2.991	+13,3

Source: Direction Nationale des Assurances (Niger)

¹⁰ Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (Niger) - Comptes Provisoires 1998.

¹¹ Idem 10

Section 3: Les ratios d'exploitation

3.1. L'exploitation IARD

3.1.1. Charge des sinistres / Primes acquises (R7)

La sinistralité dégagée au niveau de l'exploitation IARD est en moyenne satisfaisante sur le marché nigérien. En effet, de 1995 à 1998, le ratio R7 n'a jamais atteint 60% comme le souligne le tableau n°35 ci-dessous.

Tableau n°35 : Evolution du ratio R7 du marché nigérien

Années	Charges de sinistres (en millions)	Primes acquises (en millions)	R6 (en %)
1995	2.383	5.295	45,0
1996	2.648	5.902	44,9
1997	3.458	5.802	59,6
1998	2.408	6.698	36,0

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

La plus importante sinistralité a été observée en 1997. Cette situation est probablement due à des niveaux de sinistralité dépassant la normale au niveau de la CAREN ASSURANCES (74,9%) et de l'UGAN (69,5%) au cours de la même année.

Le niveau très faible de la sinistralité observée à la SNAR LEYMA en 1998 (18% environ) pousse les autorités de contrôle du Niger à douter de la sincérité des informations fournies par cette société.

L'analyse par catégorie dégage des fortes sinistralités dans les branches « Accidents corporels et maladie » et « Automobile ».

Par exemple, pour la catégorie « accidents corporels et maladie », la CAREN ASSURANCES a connu un ratio R7 de 103,4% en 1998. La même année cette même société avait enregistré en « automobile » une sinistralité de 69,1%.

Pour les autres catégories, la sinistralité est restée à un seuil acceptable.

3.1.2. Commissions/Primes émises (R8)

Les commissions sont dans des proportions acceptables par rapport aux émissions de primes du marché nigérien sur la période 1995-1998. En effet comme le montre le tableau n°36 ci-dessous, la commission moyenne du marché n'a jamais atteint 9% sur la période considérée.

Comparé à la moyenne générale de la CIMA en 1998 (12,3%), le ratio R8 du marché nigérien paraît plus faible donc très bénéfique pour les assureurs nigériens.

Tableau n° 35: Evolution du ratio de commission

Années	Commissions (en millions)	Primes émises (en millions)	R8 (en %)
1995	418	5.692	7,3
1996	491	5.691	8,6
1997	425	6.016	7,1
1998	550	6.515	8,4

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

Par compagnie, le ratio de commission aux primes émises est plus important à la SNAR LEYMA (10,5% en moyenne) en 1998. Les autres sociétés enregistrent des ratios R8 faibles (6,9% à la CAREN ASSURANCE et 7,4% à l'UGAN).

L'analyse par catégorie montre qu'en moyenne le taux de commission est plus élevé en « incendie » (9% environ) et plus faible en « accidents corporels et

maladie » (environ 5%). Pour les autres catégories le ratio R8 oscille autour de 8%.

3.1.3. Frais généraux / Primes émises nettes d'annulation (R9)

Les frais généraux constituent avec les commissions les charges non techniques d'exploitation.

L'analyse des frais généraux par rapport aux émissions des primes sur la période 1995-1998 montre qu'en moyenne les sociétés nigériennes d'assurance engagent dans leurs exploitations des frais exorbitants. En effet tout au long de la période considérée, le ratio R9 dépasse 30% alors que normalement il devrait se situer autour de 14%.

Il semble que la proportion des frais généraux dans les primes émises, engagée dans l'exploitation IARD du marché nigérien, dépasse largement la moyenne observée pour l'ensemble des sociétés IARD régies par le Code CIMA (Cf. tableau n°12 page 32).

On constate également, au niveau du tableau n°37, que d'une année à l'autre la proportion des frais généraux par rapport aux émissions de primes ne fait qu'augmenter. Le problème qui se pose à ce niveau est que l'accroissement des frais généraux est plus rapide que l'expansion du chiffre d'affaires. Et si la tendance continue, il serait difficile pour ces sociétés de dégager un résultat d'exploitation bénéficiaire.

Tableau n° 37 : Evolution du ratio R9

Exercices	Frais généraux (en millions)	Primes émises (en millions)	R9 (en %)
1995	1.851	5.962	32,5
1996	1.778	5.691	31,2
1997	2.049	6.016	34,1
1998	2.494	6.515	38,3

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

L'analyse par société montre que la SNAR LEYMA a beaucoup plus des frais généraux par rapport aux primes émises que les autres sociétés. En effet, l'exploitation de cette société a nécessité des frais généraux de l'ordre 46,8% des primes émises en 1998, alors pour la même année la CAREN ASSURANCES et L'UGAN ont respectivement absorbé 23,1% et 40,6% des émissions des primes comme le montre le tableau n°38 ci-dessous.

Tableau n° 38: Ratio R9 par société

Sociétés	Autres charges (en millions)		Primes émises (en millions)		R9 (en %)	
	1997	1998	1997	1998	1997	1998
CAREN	338	376	1.416	1.620	23,9	23,1
SNAR LEYMA	852	1.116	2.377	2.383	35,8	46,8
UGAN	853	1.019	2.222	2.511	38,3	40,6

Source: Direction Nationale des Assurances (Niger)

Des mesures doivent donc être prises en vue de stabiliser ou de réduire ce niveau élevé des frais généraux. Ceci conduirait à examiner point par point les différents postes des frais généraux en vue de proportionner les charges par rapport aux émissions de primes.

On peut par exemple étudier l'importance des frais du personnel dans les frais généraux.

3.1.4. Frais du personnel / Frais généraux (R23)

Le plus souvent les frais du personnel constituent l'une des charges la plus élevée des frais généraux.

La proportion moyenne des frais du personnel par rapport aux frais généraux du marché nigérien est de l'ordre de 30%.

L'analyse par sociétés montre qu'en moyenne la proportion de ces frais est plus élevée à la SNAR LEYMA (32,9%) qu'au niveau des autres sociétés comme le montre le tableau n° 39 ci-dessous.

Tableau n° 39: Ratio R23 par société

Sociétés	Frais du personnel (en millions)	Autres charges (IARD+Vie) (en millions)	R23 (en %)
CAREN ASSURANCES	108	393	27,5
SNAR LEYMA	371	1.128	32,9
UGAN	324	1.111	29,2

Source: Direction Nationale des Assurances (Niger)

3.1.5. Ratio combiné (R10)

Il ressort de l'analyse des ratios combinés de la gestion IARD du marché nigérien sur la période 1995-1998 qu'en moyenne les risques souscrits sont techniquement bénéficiaires tout au long de cette période sauf pour l'année 1997 (Cf. Tableau n° 40).

Le déficit global constaté sur le marché en 1997 est probablement occasionné par les déficits au niveau de la CAREN ASSURANCES (104,4%) et de l'UGAN (115,4%).

Néanmoins on constate une amélioration significative de l'équilibre technique des risques en ce qui concerne l'exercice 1998 pour toutes les sociétés du marché. En effet, l'excédent technique varie d'environ 25% à la SNAR LEYMA à 4% à la CAREN ASSURANCES.

Tableau n°40 : Evolution du ratio R10

Exercices	R10 (en %)
1995	84,8
1996	84,7
1997	100,8
1998	82,7

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

3.1.6. Produits financiers nets /Primes émises nettes d'annulation (R11)

La proportion des produits financiers par rapport aux émissions des primes est très faible en ce qui concerne la gestion IARD du marché nigérien comparativement à la moyenne générale dégagée au niveau du marché CIMA pour l'exercice 1998.

A part l'année 1995 où en moyenne la gestion IARD a enregistré des pertes financières, tout au long de la période 1996-1998 ces sociétés ont dégagé des revenus financiers dont les proportions par rapport aux primes émises varient de 0,1% (en 1996 et 1997) à 1,1% (en 1998).

Ces produits financiers viendront donc renforcer les bénéfices techniques dégagés par l'exploitation.

Le tableau n° 41 présente l'évolution du ratio R11.

Tableau n°41 : Evolution du ratio R11

Exercices	Produits financiers (en millions)	Primes émises (en millions)	R11 (en %)
1995	-6	5.692	-0,1
1996	3	5.691	0,1
1997	5	6.016	0,1
1998	71	6.515	1,1

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

Par société, des disparités existent quant à la proportion des produits financiers dans les primes émises. En effet, cette proportion des produits financiers est d'environ 2,2% à la SNAR LEYMA tandis que pour les deux autres sociétés elle est voisine de 0,7%.

3.1.7. Les ratios de réassurance

3.1.7.1. Taux de cession des primes (R12)

Le taux moyen de cession de primes de l'ensemble des sociétés nigériennes pour l'exploitation IARD en 1998 est de:

$$R\ 12 = \frac{\text{Primes cédées}}{\text{Primes émises nettes d'annulation}} = \frac{1.192 \text{ millions}}{6.515 \text{ millions}},$$

soit environ 18%.

On constate qu'en moyenne la gestion IARD du marché nigérien se réassure moins qu'une société moyenne régie par le Code CIMA.

Néanmoins, on remarque que pour certaines catégories comme « l'incendie » et le « transport », les taux de cessions sont très élevés. Ces taux sont respectivement de 68,6% en « incendie » et 57,3% en « transport » (dont 82,9% en transport aérien).

Par compagnie en 1998, les cessions de primes sont plus fortes à l'UGAN (25% environ) que dans les autres compagnies (16,5% à la CAREN et 12,4% à la SNAR LEYMA).

3.1.7.2. Taux de récupération de sinistres (R13)

En compensation des primes cédées, les sociétés d'assurance bénéficient de l'appui des réassureurs dans les règlements des sinistres.

En ce qui concerne l'exercice 1998, la part des réassureurs dans les sinistres se chiffre à environ:

$$R13 = \frac{206 \text{ millions}}{2.793 \text{ millions}} \text{ soit } 7,4\% \text{ des primes émises.}$$

Cette contribution de la réassurance dans les règlements de sinistres, comparée aux cessions de primes, semble être insuffisante. Ce qui nous conduit à étudier le résultat de la réassurance.

3.1.7.3. Résultat de la réassurance/Primes émises nettes d'annulation (R15)

Le résultat de la réassurance améliore ou détériore selon les cas le solde brut d'exploitation dégagé par les sociétés.

Pour la gestion IARD du marché nigérien on constate, à l'image de la moyenne du marché CIMA, que les soldes de la réassurance sont déficitaires pour les assureurs sur la période 1995-1998. Ces déficits par rapport aux primes émises varient de -11,2% des primes émises en 1995 et 1998 à -16,3% en 1996 comme l'indique le tableau n°42 ci-dessous.

Ces déficits auront pour effet la réduction des résultats bruts d'exploitation.

Tableau n°42: Evolution du ratio R15 (Niger)

Exercices	Soldes réassurance (en millions)	Primes émises (en millions)	R15 (en %)
1995	-637	5.692	-11,2
1996	-926	5.691	-16,3
1997	-972	6.016	-16,2
1998	-730	6.515	-11,2

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

3.2. L'exploitation Vie

En fonction des comptes et des états statistiques disponibles nous calculons les ratios suivants qui nous semblent utiles pour la gestion Vie :

3.2.1. Produits financiers/Primes émises nettes d'annulation (R'11)

Comme nous l'avons vu plus haut les produits financiers constituent une exigence dans la gestion Vie.

La proportion des produits financiers dans les primes émises en 1998 est de:

$$R'11 = \frac{11 \text{ millions}}{561 \text{ millions}} \text{ soit } 1,9\% \text{ des primes émises.}$$

On constate donc que les produits financiers nets dégagés par la gestion Vie du marché nigérien sont très faibles comparativement au ratio moyen du marché CIMA (10,81%). Cela est peut-être dû au fait qu'au Niger, il n'existe pas des sociétés purement Vie.

Néanmoins par rapport à l'exercice 1997, le niveau des produits financiers nets par rapport aux primes émises a augmenté. En effet, en 1997 le ratio R'11 était de - 0,2%.

Il ressort de l'analyse par catégorie que la proportion des revenus financiers nets de charges dans les primes émises est plus importante au niveau de la catégorie « Complémentaire » où le ratio R'11 est de 3,4%.

Pour les autres catégories, les ratios R'11 sont de 1,8% pour la « Grande Branche » et 1% pour les « Collectives ».

On remarque par conséquent que, pour toutes les catégories, la part des produits financiers nets dans les primes émises du marché nigérien est inférieure à celle de la moyenne du marché CIMA.

3.2.2. Frais généraux/ Primes émises nettes d'annulation (R'9)

Les frais généraux dans la gestion Vie sont très élevés par rapport aux émissions de primes sur le marché nigérien.

En 1998, la part des frais généraux dans les primes émises est d'environ 21%. Bien qu'étant la proportion la plus faible sur la période 1995-1998, ce ratio de 21% semble être élevé du fait qu'il dépasse largement le seuil de 14%.

Le tableau n°43 nous montre l'évolution du ratio R'9.

Tableau n°43 : Evolution du ratio R'9

Exercices	Frais généraux (en millions)	Primes émises (en millions)	R'9 (en %)
1995	186	573	32,5
1996	163	478	34,1
1997	215	578	37,2
1998	118	561	21,0

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

On constate finalement que le marché nigérien des assurances (IARD et VIE) consomme énormément de frais généraux.

L'analyse par société d'assurance montre que la proportion des frais généraux dans les émissions des primes est plus élevée au niveau de la SNAR LEYMA (47,8%) pour l'année 1998. Les proportions des autres sociétés sont de 28,1% pour la CAREN ASSURANCES et 19,0% pour l'UGAN comme l'indique le tableau n°44 ci-dessous.

Tableau n°44 : Ratio R'9 par société

Sociétés	Frais généraux (en millions)	Primes émises (en millions)	R'9 (en %)
CAREN	16	57	28,1
LEYMA	11	23	47,8
UGAN	91	480	19,0

Source: Direction Nationale des Assurances (Niger)

3.2.3. Les ratios de réassurance.

3.2.3.1. Les cessions de primes (R'12)

Les cessions de primes, comme nous l'avons déjà évoqué, sont en général très faibles en assurance Vie.

En ce qui concerne l'exercice 1998, le ratio moyen de cession du marché nigérien pour la gestion Vie est de:

$$R'12 = \frac{138 \text{ millions}}{561 \text{ millions}} \quad \text{soit } 24,6\%.$$

On constate que les cessions de primes sont plus importantes dans la gestion Vie qu'en IARD, alors qu'en moyenne sur le marché CIMA, c'est le phénomène inverse qui se produit.

L'analyse par catégorie, pour l'année 1998, montre que les cessions de primes s'opèrent uniquement dans les « Grandes Branches » (66,7%) et en « Collectives » (7%). Pour les autres catégories, les sociétés ne se réassurent pratiquement pas.

3.2.3.2. Parts des réassureurs dans les sinistres (R'13)

Pour l'exercice 1998, la part des réassureurs dans les sinistres est de:

$$R'13 = \frac{82 \text{ millions}}{486 \text{ millions}} \quad \text{soit } 16,9\%$$

On conclut que la contribution des réassureurs dans les sinistres est inférieure à leur part dans les primes (24,6%).

3.2.3.3. Solde de réassurance / Primes émises (R'15)

De 1995 à 1997, les soldes de réassurance sont négatifs pour la gestion des risques Vie du marché nigérien, à l'image de la moyenne du marché CIMA.

Par contre, en ce qui concerne l'exercice 1998, le marché nigérien a dégagé un solde de réassurance positif.

Ainsi la proportion du résultat de la réassurance dans les primes émises est en moyenne de:

$$R'15 = \frac{3 \text{ millions}}{561 \text{ millions}} \text{ soit } 0,5 \%$$

La réassurance a donc contribué dans l'amélioration du résultat brut de la gestion Vie du marché nigérien, bien cette contribution reste encore négligeable.

L'analyse par société montre que le solde positif de réassurance dégagé par le marché nigérien est pratiquement dû au bon résultat de réassurance enregistré au niveau l'UGAN pour l'exercice 1998 comme le montre le tableau n°45 ci-dessous.

Tableau n°45 : Ratio R'15 par société

Sociétés	Solde de réassurance (en millions)	Primes émises (en millions)	R'15 (en %)
CAREN	-12	57	-21,1
LEYMA	-11	23	-47,8
UGAN	27	480	5,6

Source: Direction Nationale des Assurances (Niger)

Section 4 : Les ratios financiers

4.1. Ratio de solvabilité technique (R16)

Le ratio moyen de solvabilité technique du marché nigérien est négatif sur la période 1996-1998, comme le montre le tableau n°46 ci-dessous, alors que ce ratio devrait se rapprocher le plus de 10%.

Par conséquent, il semble donc que les assurés ne disposent pas de beaucoup de garanties supplémentaires en cas d'insuffisance dans les évaluations des provisions techniques.

Tableau n°46 : Evolution du ratio R16

Exercices	Capitaux propres (en millions)	Provisions techniques (en millions)	R16 (en %)
1998	-1.719	9.736	-17,7
1997	-735	10.382	-7,1
1996	-876	9.847	-8,9

Source : CIMA (Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurance de la CIMA)

L'analyse par société montre que pour l'exercice 1998, seule la CAREN dispose d'une garantie supplémentaire en cas d'insuffisance dans les évaluations des provisions techniques.

Ainsi, le ratio R16 de cette société est de 22,3%, alors les autres sociétés ont des ratios négatifs (-36,2% pour la LEYMA et -17,7% pour l'UGAN).

4.2. Sécurité technique (R17)

Pour l'exercice 1998, le ratio de sécurité technique du marché nigérien est de:

$$R17 = \frac{\text{Provisions techniques} \quad 9.736 \text{ millions}}{\text{Primes émises} \quad 7.076 \text{ millions}} = \text{-----} \text{ soit } 137,6\%$$

Les provisions techniques paraissent donc insuffisantes par rapport aux émissions de primes puisque le ratio R17 devrait s'approcher le plus de 150%.

4.3. Retard d'encaissement de primes (R18)

Le retard d'encaissement de primes du marché nigérien est de:

$$R18 = \frac{\text{Créances sur les assurés et agents - C/C des agents et assurés créditeurs}}{\text{Primes émises nettes d'annulation}} \times 360 \text{ jours}$$

$$= \frac{(1.967 - 158) \text{ millions}}{7.706 \text{ millions}} \times 360 \text{ jours} \text{ soit environ } 3 \text{ mois de retard}$$

Il ressort de l'analyse par compagnie que les retards dans les encaissements des primes sont, selon les données de la Direction des assurances, d'environ 2 mois à la CAREN, 8 mois à la LEYMA et 4 mois à l'UGAN.

En définitive, il semble que les retards dans les encaissements des primes sont élevés sur le marché nigérien et plus particulièrement au niveau de la SNAR LEYMA.

Des efforts doivent donc être déployés surtout au niveau de cette dernière société pour recouvrer les impayés. Ces efforts peuvent par exemple être la motivation des agents généraux..

4.4. Taux de couverture de la marge de solvabilité¹² (R20)

Le taux de couverture de la marge de solvabilité du marché nigérien, pour l'exercice 1998, est de:

$$R20 = \frac{\text{Marge constituée}}{\text{Marge minimale}} = \frac{-1.312 \text{ millions}}{1.369 \text{ millions}} \text{ soit } -95,8\%.$$

Le marché nigérien est donc en sous couverture de marge de solvabilité.

L'analyse par société montre qu'en 1998, seule la CAREN ASSURANCES dispose d'une couverture de marge (164,0%) comme le montre le tableau n°47 ci-dessous.

Les autres sociétés ont d'énormes difficultés à satisfaire les exigences du Code relatives à la couverture de la marge.

Tableau n°47: Taux de couverture de marge par société

Sociétés	Marge constituée (en millions)	Marge minimale (en millions)	R20 (en %)
CAREN	464	283	164,0
LEYMA	-899	546	-164,7
UGAN	-877	540	-162,4

Source: Dossiers annuels des sociétés d'assurance

La bataille de solvabilité doit donc constituer un objectif majeur sur le marché nigérien.

Les sociétés en difficulté ont surtout besoin d'un apport en liquidité pour renforcer leurs fonds propres en vue de réduire l'écart entre la marge constituée et la marge minimale réglementaire.

¹² Les marges de solvabilité des différentes sociétés ont été extraites des états C11 de chacune de ces sociétés pour l'exercice 1998.

CONCLUSION GENERALE

En définitive, l'analyse sur les ratios prudentiels des sociétés d'assurances régies par le Code CIMA nous a permis d'examiner, à travers un certain nombre de ratios, la situation des sociétés de la zone.

Ainsi, il ressort de cette analyse que les sociétés d'assurances régies par le Code CIMA ont un niveau satisfaisant de capitaux propres atteignant 9,75% du total du passif. Ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne les provisions techniques.

Ces sociétés éprouvent en moyenne d'énormes difficultés à couvrir leurs engagements réglementés. Cependant, le taux de couverture est en train de s'améliorer par rapport à son niveau des années antérieures. Par contre la couverture de la marge de solvabilité est, en moyenne, très satisfaisante sur le marché CIMA.

En ce qui concerne l'exploitation des sociétés, il ressort que le chiffre d'affaires du marché a connu une croissance significative par rapport à l'exercice 1997. Cette croissance se situe à environ 16% en IARD et 8% en Vie. Cependant, les encaissements de ces émissions sont limités par des arriérés de primes atteignant environ respectivement 5,6 mois et 6,5 mois en assurance IARD et en Assurance Vie, pour l'exercice 1998.

La sinistralité est en moyenne acceptable dans toutes les catégories à l'exception des « acceptations dommages » et « accidents corporels et maladie » où le niveau de ce ratio a dépassé le seuil normal.

En moyenne la gestion de ces sociétés engage des frais généraux exorbitants par rapport aux émissions de primes aussi bien en assurance IARD qu'en assurance Vie.

Les opérations de réassurance constituent un facteur limitant dans l'exploitation de ces sociétés, en ce sens qu'elles détériorent depuis un certain nombre d'années les résultats bruts d'exploitation.

En ce qui concerne le marché nigérien, on constate des insuffisances au niveau des capitaux propres, de la couverture des provisions techniques des réassureurs et des engagements réglementés. Ces insuffisances sont variables d'une société à une autre.

Bien que le niveau moyen des frais généraux, par rapport aux émissions de primes, soit élevé sur le marché CIMA, on constate une situation plus frappante sur le marché nigérien avec des taux dépassant 40% pour certaines sociétés comme la SNAR LEYMA et l'UGAN.

Par contre, le taux de sinistralité paraît satisfaisant tout au long de la période 1995-1998.

L'analyse des ratios nous a donc permis de dégager quelques conclusions intéressantes de la situation du marché CIMA et du marché nigérien en particulier.

Cependant les conclusions dégagées doivent être interprétées avec prudence car une situation donnée peut être due par plusieurs phénomènes qu'un seul ratio ne peut traduire.

La méthode de ratio doit donc être complétée par d'autres méthodes d'analyse comme celle des états statistiques pour fournir des conclusions beaucoup plus rigoureuses.

ANNEXES

Annexe 1: Compte d'exploitation du marché CIMA, branche IARD, exercice 1997 et 1998

Rubriques	Montant	
	1997	1998
Primes ou cotisations émises	181 655 640 137	210 852 610 322
Dotations aux provisions de primes ou de cotisations	6 722 522 417	915 276 031
Primes ou cotisations acquises	188 378 162 554	211 767 886 353
Produits financiers nets de charges	6 552 930 000	7 655 560 417
Total crédit	194 931 092 554	219 423 446 770
Charges de sinistres	93 974 287 679	110 893 145 596
Commissions	24 737 325 176	25 972 154 130
Autres charges nettes de produits accessoires	49 971 741 429	54 514 607 310
Total débit	168 683 354 284	191 379 907 036
Solde d'exploitation brut	26 247 738 270	28 043 539 734
Primes acquises aux réassureurs	57 384 284 248	59 541 577 215
Part des réassureurs dans les charges	29 319 714 377	35 117 539 547
Solde de réassurance	- 28 064 569 871	- 24 424 037 668
Solde d'exploitation net	- 1 816 831 601	3 619 502 066
Pertes et Profits	159 247 050	532 044 978
Résultat de l'exercice	- 1 657 584 551	4 151 547 044

Source: CIMA-rapport sur l'ensemble des marchés d'assurances de la CIMA, exercice 1998

Annexe 2: Compte d'exploitation du marché CIMA, branche VIE, exercice 1997 et 1998

Rubriques	Montant	
	1997	1998
Primes ou cotisations émises	51 213 828 296	55 350 407 775
Produits financiers nets de charges	6 519 386 679	5 982 627 188
Total crédit	57 733 214 975	61 333 034 963
Charge de sinistres	39 261 943 680	42 087 585 218
Commissions	3 978 396 678	3 949 263 027
Autres charges nettes de produits accessoires	13 738 068 268	15 503 768 453
Total débit	56 978 408 626	61 540 616 698
Solde d'exploitation brut	754 806 349	- 207 581 735
Primes acquises aux réassureurs	4 419 555 090	2 930 755 915
Part des réassureurs dans les charges	2 772 758 965	2 629 202 743
Solde de réassurance	- 1 646 796 125	- 301 553 172
solde d'exploitation net	- 891 989 776	- 509 134 907
Pertes et Profits	531 156 959	238 290 918
Résultat de l'exercice	- 360 832 817	- 270 843 989

Source: CIMA-rapport sur l'ensemble des marchés d'assurances de la CIMA, exercice 1998

Annexe 3: Bilan condensé du marché CIMA, exercice 1998

Actif			Passif		
20. Frais d'établissement		1 611 242 700	10. à 12. Capitaux propres et réserves		6958 182 990
21 à 28. Immobilisations		281 289 091 148	dont capital social et fonds	34 995 959 112	
dont Immeubles	77 996 745 642		Réserves (11)		
Autres valeurs immobilisées	175 156 536 956		Report à nouveau (12)	- 15 070 507 085	
39. Part des réassureurs dans les PT		73 406 725 315	16. et 18. Dettes à long et moyen terme		56220988781
4. et 5. Valeurs réalisables ou disponibles		357 105 798 731	31. à 38. Provisions techniques		446 484 418 973
dont créances sur les assurés et agents (41)	110 701 384 943		4. et 5. Dettes à court terme		136 570 702 825
banques et chèques postaux (56)	122 175 538 630		dont Etat et autres E.R (43)	22 673 548 556	
caisse (57)	647 432 700		17. Comptes avec le siège social (dettes)		614 234 263
17. Comptes avec le siège social (créance)		20 000	87. Résultats (bénéfice de l'exercice)		9 062 851 428
87. Résultats (pertes de l'exercice)		5 122 148 366			
Total général		718 535 026 260	Total général		718 535 026 260

Source: CIMA-rapport sur l'ensemble des marchés d'assurances de la CIMA, exercice 1998

Annexe 4: Etat C1 du marché CIMA (en millions), branche IARD, exercice 1998

Crédit

	Acc corp. et maladie	Veh. terrestres à moteur RC	Incendie et autres dom.	RC. générale	Transp. Aériens	Transp. Maritimes	Autres Transp.	Autres Risques directs dom.	Acceptation dom.	Ensemble
Frais accessoires	1	141	4	5	0	27	0	4	0	191
Participations aux excédents	0	0	0	0	39	0	0	0	0	39
A déduire: recours	161	690	631	26	15	1637	85	82	0	3560
Arrérages après constitution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations et frais accés. Payés	28053	25917	7506	8330	1640	7936	563	1088	3712	88255
Provisions de sinistres:										
moins au 31 déc. Préc.	7617	128415	13333	23063	4392	22399	1168	4562	2877	231133
plus au 31 déc.	8502	133784	20811	30931	3220	21937	1235	5088	2666	251894
Provisions participation aux excédents:										
moins au 31 déc. Préc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
plus au 31 déc.	62	155	5	60	1	17	20	47	0	375
Provisions pour recours à encaisser:										
moins au 31 déc. Préc.	-3	499	1582	587	113	2057	76	48	0	5144
plus au 31 déc.	15	579	1743	682	6	1751	26	55	0	5014
PM et divers:										
moins au 31 déc. Préc.	95	96	0	18	0	45	0	3	0	313
plus au 31 déc.	81	121	0	2	0	30	0	0	0	239
Dotations aux prov. pour prest. et frais à payer	914	5468	7322	7816	-1064	-153	137	563	-211	21193
Commissions	4437	6305	2393	5822	421	3181	272	705	428	25341
Autres charges	10174	19373	6519	7578	740	5573	361	1462	258	54521
Primes cédées	3653	5841	2135	21810	5625	12720	871	3882	47	58052
Prov. De primes à la charge des réass.										
plus au 31 déc. Préc.	763	971	321	5917	1171	941	97	818	25	11433
moins au 31 déc. Préc.	512	750	285	5578	953	1259	102	1229	11	11044
Primes acq. aux réass.	3904	6063	2170	22149	5843	12402	866	3471	61	58442
Solde créditeur	1971	9661	4116	3961	341	6918	458	1976	-1221	30610
Total	49454	72788	30026	55657	7922	35857	2658	9265	3027	278361

Source: CIMA-rapport sur l'ensemble des marchés d'assurances de la CIMA, exercice 1998

Annexe 4 (Suite): Etat C1 du marché CIMA (en millions), branche IARD, exercice 1998

	Crédit										
	Acc corp. et maladie	Veh. terrestres à moteur		Incendie et autres dom.	RC. générale	Transp. Aériens	Transp. Maritimes	Autres Transp.	Autres Risques directs dom.	Acceptation dom.	Ensemble
Primes et accessoires	43283	RC	64203	25569	37686	9024	7350	26035	7259	886	223328
Rappels	111	150	43	304	128	40	840	0	62	0	1678
A déduire: annulations	3220	4765	1424	3896	655	146	595	117	835	0	15705
Primes nettes	40174	59587	24188	34094	8497	7244	26279	1917	6436	887	209302
PREC:											
plus au 31 déc. préc.	3542	12322	4441	4743	1555	978	599	174	960	537	29849
moins au 31 déc.	3103	12396	5146	3953	1300	840	812	258	1762	306	29876
Autres provisions de primes											
plus au 31 déc. préc.	9	479	23	213	182	2	79	2	180	0	1168
moins au 31 déc.	-27	455	35	172	283	5	255	4	13	0	1195
Provisions pour annulation:											
plus au 31 déc. préc.	2781	5560	2184	3896	815	209	1915	180	894	0	18432
moins au 31 déc.	2516	5561	3358	3007	969	366	1951	266	567	0	18561
Dotations aux prov. de primes	739	-52	-1892	1720	1	-21	-426	-171	-309	230	-182
Produits financiers nets	563	3626	1073	785	934	72	743	24	203	60	8084
Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réass. dans les prestations	1762	3602	672	7122	1083	1107	5949	444	965	40	22745
Part des réass. dans les prov. :											
moins au 31 déc. Précédent	677	14636	1701	13755	4824	4139	10946	535	2570	726	54510
plus au 31 déc.	652	13011	2005	17345	4206	2770	10191	485	3006	693	54366
Commissions des réass.	573	376	244	5647	318	637	2674	218	577	-34	11231
Part des réass. dans les charges	2310	2354	1220	16360	783	375	7868	611	1978	-28	33832
Solde débiteur	5670	7271	5438	2698	1495	254	1391	276	958	1876	27325
Total	49455	72786	30027	55657	11709	7923	35855	2657	9265	3025	278362

Source: CIMA-rapport sur l'ensemble des marchés d'assurances de la CIMA, exercice 1998

Annexe 5: Etat C1 du marché CIMA (en millions), branche Vie, exercice 1998

	Débit						
	Grande branche	Collectives	Complémentaire	Autres risques	Capitalisation	Acceptat. Vie	Ensemble
Sinistres survenus	2186	4605	235	6	137	341	7511
Capitaux échus	1744	488	626	-203	103	0	2759
Arrérages échus	0	191	27	0	12	0	231
Rachats	9925	186	1755	15	1342	0	13223
Participations aux excédents liquidés	1451	55	121	0	201	0	1828
Prestations échus	15307	5526	2765	-183	1795	341	25552
Prov. Math. à la clôture	81553	18789	20886	3194	12094	173	136689
A déduire: PM à l'ouverture de l'exercice	69442	15920	19389	1869	100029	37	116686
A déduire: Participat. aux excédents incorp. dans l'exo	1716	450	76	0	13	0	2254
A déduire: Intérêts crédités aux PM brutes de cessions	823	234	147	59	235	1	1499
Virement de PM	45	44	0	0	0	0	89
Charge de provisions	9617	2229	1274	1266	1817	135	16338
Commissions (65 et 695)	2760	525	165	139	287	73	3949
Autres charges nettes	9815	2728	1013	581	1383	7	15527
Primes cédées aux réassureurs	1157	1731	69	19	1	0	2976
Solde créditeur	1823	820	503	342	213	-209	3492
Total	40479	13559	5790	2163	5496	347	67834

Source: CIMA-rapport sur l'ensemble des marchés d'assurances de la CIMA, exercice 1998

Annexe 5 (Suite): Etat C1 du marché CIMA (en millions), branche Vie, exercice 1998

	Débit						Ensemble
	Grande branche	Collectives	Complémentaire	Autres risques	Capitalisation	Acceptat. Vie	
Primes émises	34894	11647	4014	1870	4850	355	57630
A déduire: Annulations	136	1788	5	236	116	0	2281
Primes nettes	34758	9860	4009	1634	4733	355	55350
Produits de placements nets de charges	4490	1156	963	99	602	4	7315
A déduire: intérêts crédités aux PM nettes de cessions	832	226	152	59	235	1	1506
Produits financiers nets	3658	930	811	40	367	3	5809
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les sinistres et capitaux	487	1276	233	3	0	0	2000
Part des réass. dans les PM à la clôture de l'exo	1839	2002	2921	1	1	0	6764
A déduire: Part des réass. dans les prov. à l'ouverture	1695	2217	2621	1	0	0	6534
A déduire: intérêts crédités aux PM sur cessions	22	8	0	0	0	0	30
Commissions des réassureurs	178	280	14	3	0	0	475
Sinistres et charges incombant aux réass.	788	1331	547	6	1	0	2675
Solde débiteur	1275	1438	423	482	394	-10	4002
Total	40478	13560	5790	2163	5496	348	67835

Source: CIMA-rapport sur l'ensemble des marchés d'assurances de la CIMA, exercice 1998

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages Généraux

UZAN (Sylvain), Pour comprendre les bilans et comptes de résultats des sociétés d'assurances, Editions de l'Argus, 1975.

YEATMAN (Jérôme), Manuel international de l'assurance, Editions Economica

Ouvrages Spécialisés

BELLANDO (Jean Louis),

- Les nouvelles règles comptables applicables aux organismes d'assurance
- Gestion financière: Analyse et synthèse des comptes d'une entreprise d'assurance

Collection cours de l'IIA

SIMONET (Guy), Ratioscopie de l'assurance, Editions de l'argus.

Code des Assurances des Etats membres de la CIMA, Editions de l'Argus, 1996.

Cours

GAULOT (Serges), Cours des Bases Techniques, DESS-A, IIA, 14^{ème} Promotion.

LATRASSE (Michel), Cours de Contrôle sur pièce et sur place d'une société d'assurance, DESS-A, IIA, 14^{ème} Promotion.

NOUKELA (Emmanuel), Cours d'Audit interne d'une entreprise d'assurance.

YIGBEDECK (Zacharie), cours de Gestion Financière d'une société d'assurance, DESS-A, IIA, 14^{ème} Promotion.

Parutions Diverses

CIMA, Rapports sur l'ensemble des marchés d'assurances de la CIMA, Exercices 1996,1997,1998.

Direction Nationale des Assurances (Niger), Rapport sur le marché d'assurances, Exercice 1998.

TABLES DES MATIERES

	Pages
Avant-propos-----	I
Remerciements-----	II
Introduction Générale -----	1
<u>Première Partie : Spécificités du secteur des assurances</u> -----	3
<u>Chapitre 1: Les spécificités du secteur des assurances</u> -----	4
Section 1: Inversion du cycle de production-----	4
Section 2: Une autorité de contrôle supranationale-----	5
Section 3: Un capital minimum à respecter-----	6
Section 4: Des provisions techniques à constituer-----	6
Section 5: Des engagements réglementés à représenter-----	8
Section 6: Une marge de solvabilité à respecter-----	10
<u>Chapitre 2: Approche méthodologique</u> -----	11
Section 1: Les données globales-----	11
Section 2: Les données par pays-----	12
<u>Deuxième Partie : Analyse sur les ratios des sociétés</u>	
d'assurances régies par le Code CIMA -----	14
<u>Chapitre 1: Analyse globale des ratios du marché CIMA</u> -----	15
Section 1: Les ratios de structure-----	15
1.1. Capitaux propres/Total Passif (R1)-----	16
1.2. Capitaux propres / Provisions techniques (R2)-----	18
1.3. Provisions techniques/Total Passif (R3)-----	20
1.4. Dettes à long et moyen terme/Total Passif(R4)-----	21
1.5. Couverture des engagements réglementés (R5)-----	23
Section 2: Taux de couverture du chiffre d'affaires-----	24
Section 3: Les ratios d'exploitation-----	26
3.1. Les ratios d'exploitation IARD-----	26
3.1.1. Charges de sinistres/Primes acquises(R7)-----	26
3.1.2. Commissions/Primes émises nettes(R8)-----	29
3.1.3. Frais généraux/Primes émises nettes(R9)-----	31
3.1.4. Ratio combiné (R10)-----	33

	Pages
3.1.5. Produits financiers/Primes émises nettes (R11)-----	34
3.1.6. Les ratios de réassurance-----	35
3.1.6.1. Taux de cession des primes(R12)-----	36
3.1.6.2.Part des réassureurs dans les sinistres(R13)-----	36
3.1.6.3. Gain ou sinistre de commission (R14)-----	38
3.1.6.4. Solde de réassurance/Primes émises nettes-----	40
3.2. Les ratios de gestion Vie-----	41
3.2.1. Produits financiers/Primes émises(R'11)-----	41
3.2.2. Frais généraux/Primes émises (R'9)-----	43
3.2.3. Ratios de réassurance-----	45
3.2.3.1. Taux de cession de primes (R'12) -----	45
3.2.3.2. Parts des réassureurs dans les sinistres (R'13)----	45
3.2.3.3. Solde de réass/Primes émises (R'15)-----	46
Section 4: Les ratios financiers-----	47
4.1. Ratio de solvabilité technique (16)-----	47
4.2. Ratio de sécurité technique (R17)-----	47
4.3. Retard d'encaissement des primes (R18)-----	48
4.4. Rentabilité financière des capitaux propres (R19)-----	51
4.5. Taux de couverture de la marge de solvabilité (R20)-----	51
4.6. Bénéfice d'exploitation /Primes émises (R21)-----	53
<u>Chapitre 2: Analyse des ratios du marché nigérien</u> -----	54
Section 1: Les ratios de structure-----	55
1.1. Capitaux propres/ Total passif (R21)-----	55
1.2. Couverture des provisions techniques des réass. (R22)-----	56
1.3. Provisions techniques/ Total passif (R3) -----	56
1.4. Dettes à long et moyen terme/Total passif (R4)-----	57
1.5. Couverture des engagements réglementés (R5) -----	58
Section 2: Le taux d'expansion du chiffre d'affaires (R6)-----	59
Section 3: Les ratios d'exploitation -----	61
3.1. Exploitation IARD -----	61
3.1.1. Charges de sinistres/ Primes acquises (R7)-----	61
3.1.2. Commissions /Primes émises nettes (R8) -----	62
3.1.3. Frais généraux / primes émises nettes(R9) -----	63
3.1.4. Frais de personnel/Frais généraux (R23) -----	64

	Pages
3.1.5. Ratio combiné (R10)-----	65
3.1.6. Produit financier/Primes émises nettes (R11)-----	66
3.1.7. Ratios de réassurance -----	67
3.1.7.1 Taux de cessions de primes (R12)-----	67
3.1.7.2. Taux de récupération de sinistres (R13) ----	67
3.1.7.3. Solde de réass./primes émises nettes (R15)-----	68
3.2. Exploitation Vie-----	68
3.2.1. Produits financiers/Primes émises nettes (R'11)-----	69
3.2.2. Frais généraux / Primes émises nettes (R'9) -----	69
3.2.3. ratios de réassurance -----	71
3.2.3.1. Les cessions de primes (R'12) -----	71
3.2.3.2. Part des réass. dans les sinistres (R'13) -----	71
3.2.3.3. Solde de réass./Primes émises nettes (R'15) -----	71
Section 4: Les ratios financiers -----	73
4.1. Ratio de solvabilité technique (R16) -----	73
4.2. Ratio de sécurité technique (R17)-----	73
4.3. Retard d'encaissement des primes (R18) -----	74
4.4. Taux de couverture de la marge de solvabilité (R20) -----	75
Conclusion Générale -----	76
Annexes	
Bibliographie	
Table des matières	

